



PLU

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Commune de Chavanoz

**Diagnostic :
Volets environnement et paysage**



UrbA 2P

9 juin 2022





Place de l'environnement dans le diagnostic

- ↳ **Objectif :** Aider à la programmation de l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources de manière à satisfaire les besoins économiques, sociaux, paysagers et environnementaux.

- ↳ **Diagnostic de l'environnement** (état des lieux de la commune) afin d'évaluer les éléments en terme de développement durable :
 - Utilisation économe de l'espace,
 - Réduction des nuisances,
 - Maîtrise des besoins de déplacements,
 - Préservation de la qualité environnementale de la commune.
 - Préservation des ressources,
 - Prévention des risques,

- ↳ **Synthèse** permettant de déterminer les mesures de préservation et de mise en valeur de l'environnement naturel et humain de la commune à mettre en œuvre dans le cadre du document.

Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Sommaire

↳ Milieu physique

- Situation,
- Topographie,
- Volet « Climat Air Energie »,
- Géologie, risques naturels,...
- Ressources en eaux (eaux souterraines et eaux de surface).



↳ Milieu naturel

- Protection et inventaires des milieux naturels remarquables,
- Habitats naturels (dont les **zones humides**), faune et flore (**biodiversité**),
- Corridors, fonctionnalités et fragmentation de l'habitat : **trames verte et bleue, trame turquoise, trame noire et trame brune.**

↳ Milieu humain

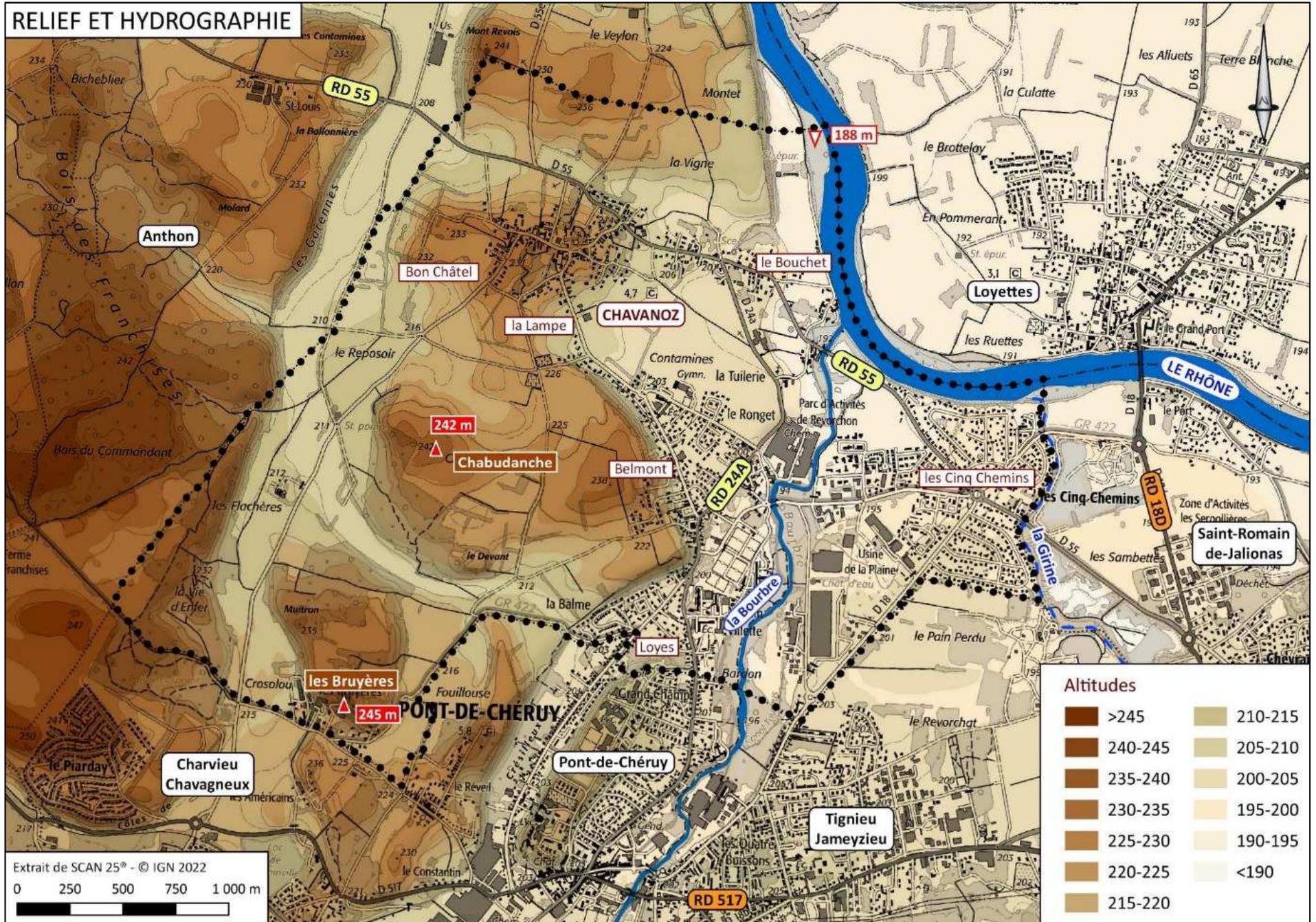
- Gestion des déchets,
- Infrastructures et nuisances,
- Transports collectifs et déplacements doux ou actifs (cycles, marches,...) .

↳ Patrimoine et paysage

↳ Synthèse des enjeux et des exigences environnementales



Topographie





Topographie



Vue sur les faibles variations topographiques de Chabudanche et Muitron depuis le chemin des Bruyères



Relief relativement plat au Nord du territoire (secteur de la Vigne)



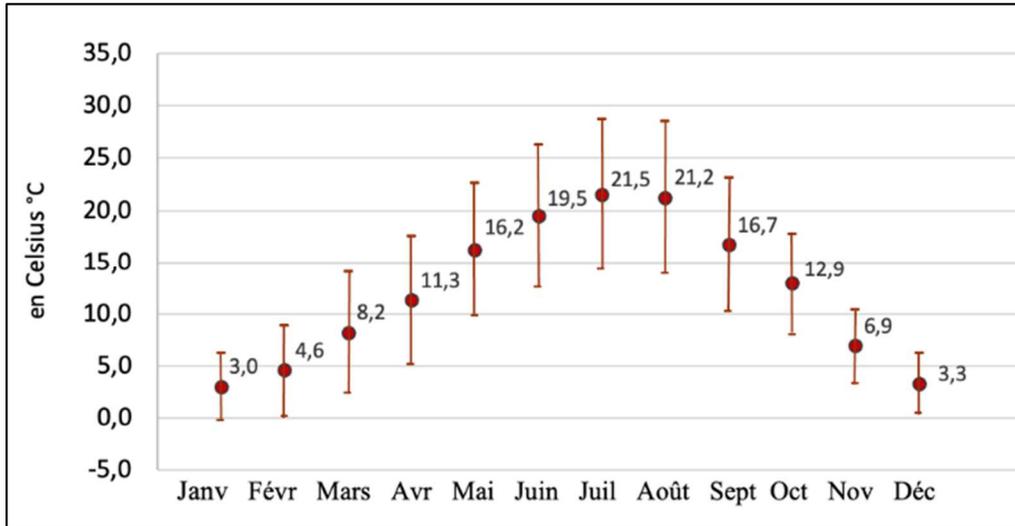
Positionnement légèrement en hauteur du bourg de Chavanoz par rapport aux terrains plats des Contamines



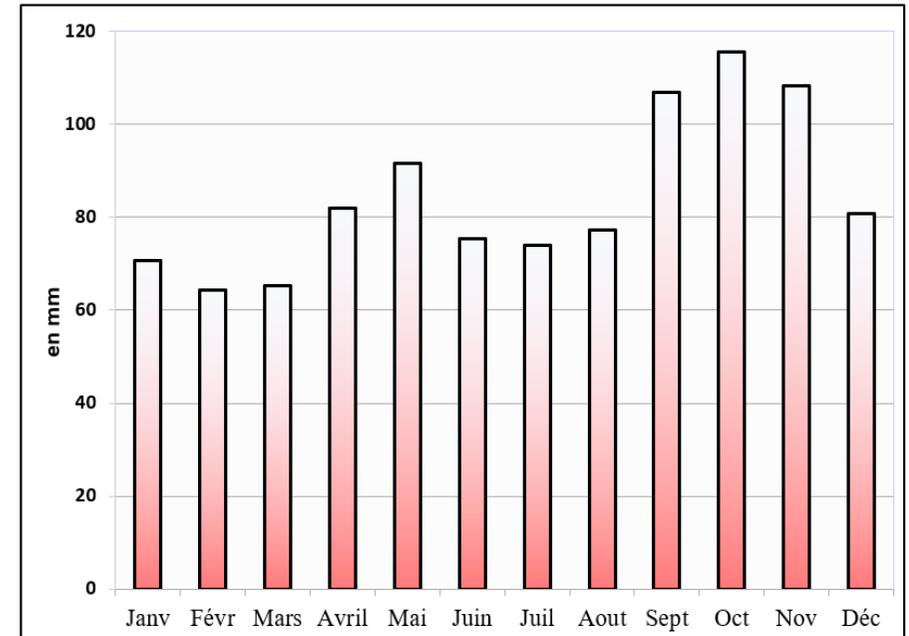
Données météorologiques



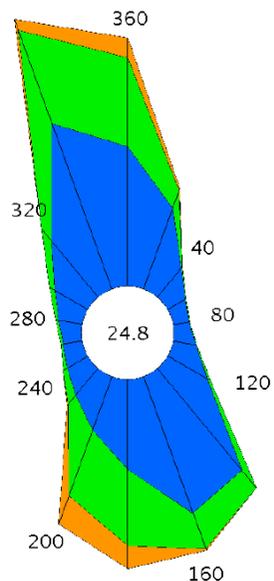
Températures moyennes à Loyettes (période 1981 à 2010)



Moyennes mensuelles des hauteurs de précipitations à Loyettes (période 1981 à 2010)



Rose des vents à Lyon Saint-Exupéry (période 2000 à 2010)



➤ Moyennes annuelles des précipitations Station de Loyettes (01) : 1012 mm



Qualité de l'air

- ↪ Les articles L. 220-2 et suivants du Code de l'environnement (issus de **la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de décembre 1996**) définissent la pollution atmosphérique et fixent les objectifs à atteindre en terme de qualité de l'air.
- ↪ Les polluants mesurés dans le cadre d'impact sur la santé humaine sont principalement :
 - Les oxydes d'azote (NOx)** émis par les véhicules à essence.
 - Les poussières** ou particules en suspension (**PM₁₀**) proviennent des véhicules diesels, et des industries.
 - Les dioxydes de soufre (SO₂)** proviennent des industries et des foyers domestiques.
 - L'ozone (O₃)** résulte de la transformation photochimique des polluants primaires (oxydes d'azote et hydrocarbure), et proviennent du trafic routier.
 - Le monoxyde de carbone (CO)** est le plus toxique des gaz d'échappement des véhicules essences et reste très stable dans l'atmosphère. Il est également émis par le chauffage résidentiel.
 - Les composés organiques volatiles (COv)** dont le benzène émis par évaporation lors de l'utilisation ou du stockage des produits pétroliers et lors des combustions incomplètes de matières organiques (gaz d'échappements).

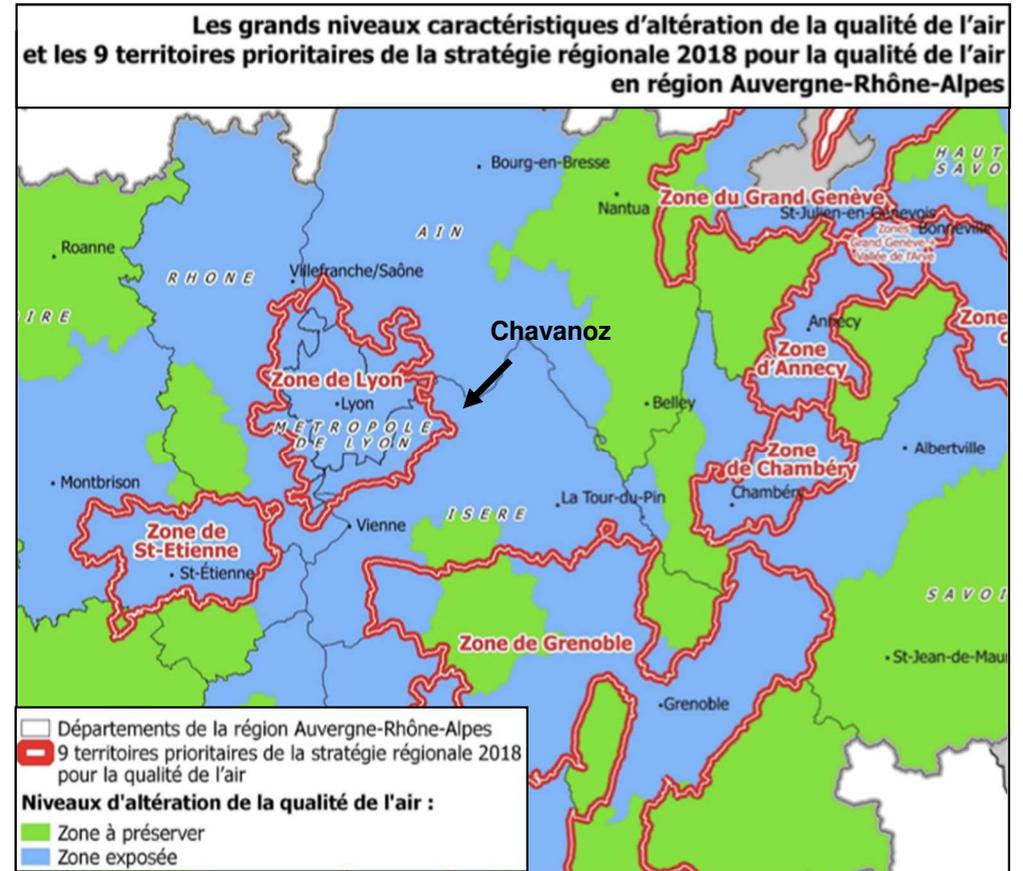


Territoires prioritaires pour la qualité de l'air du SRADET

- D'après les cartographies du SRADET, la commune de Chavanoz se place **juste à l'extérieur de la limite Est du territoire prioritaire de la stratégie régionale 2018 pour la qualité de l'air en Auvergne Rhône-Alpes :**

> Zone de Lyon.

- Territoire particulièrement exposé aux pollutions atmosphériques dont l'objectif est de faire émerger de nouvelles démarches opérationnelles afin d'améliorer « la qualité de l'air et l'exposition des habitants ».





Suivis et mesures de la qualité de l'air

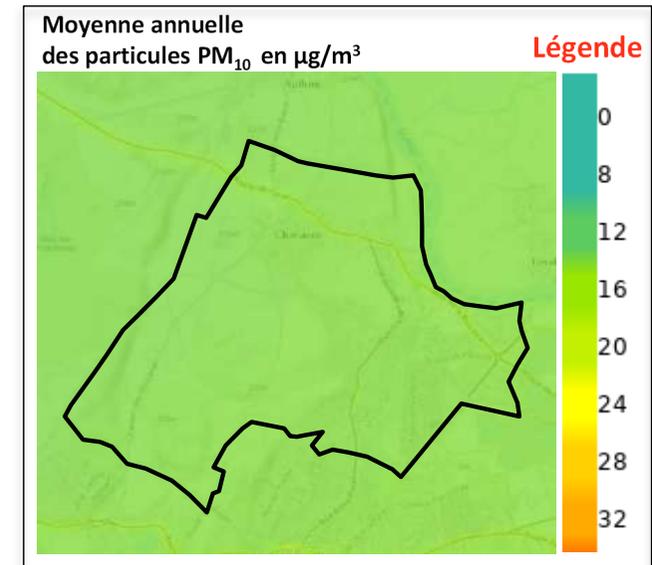
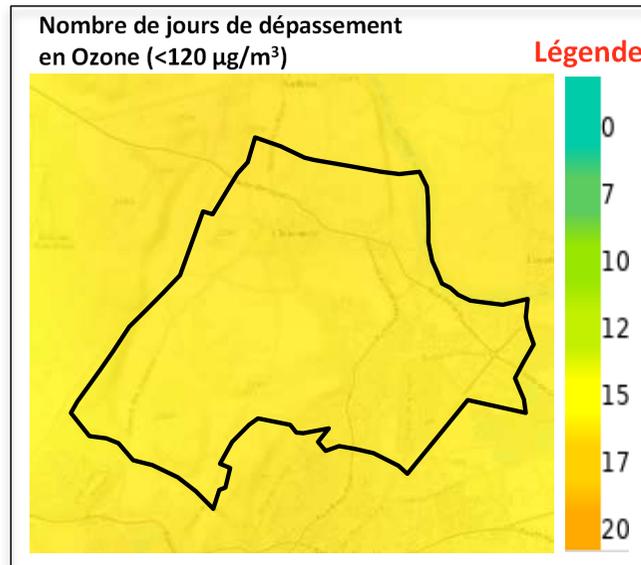
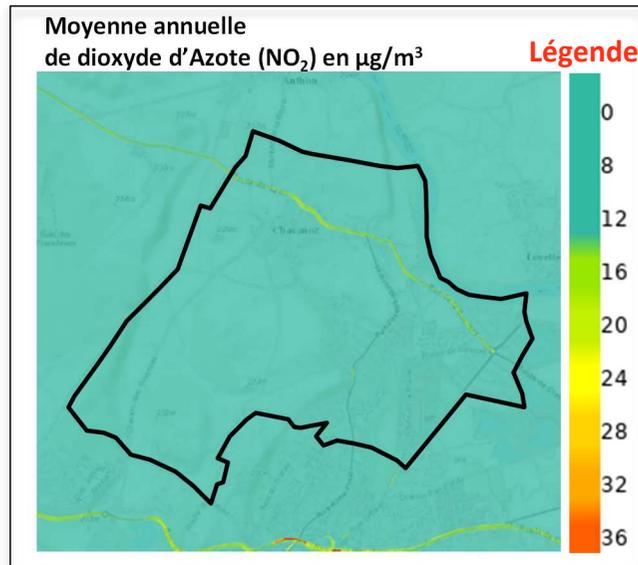


- ↪ Une association agréée de surveillance de la qualité de l'air pour la région Rhône-Alpes :
 - **Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (depuis le 1er juillet 2016).**
- ↪ Pas de station de mesures fixe à Chavanoz mais implantation d'une **station à Lyon Saint-Exupéry** (typologie urbaine/périurbaine).

| Commune de Chavanoz | | | | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|--|
| Polluants | Paramètres | Valeur minimale (2021) | Valeur moyenne (2021) | Valeur maximale (2021) | Valeur réglementaire à respecter |
| Dioxyde d'azote (NO ₂) | Moyenne annuelle | 8 | 9 | 19 | Valeur limite annuelle : 40µg/m ³ |
| Ozone (O ₃) | Nombre jours >120µg/m ₃ | 16 | 16 | 16 | Valeur cible santé - 3 ans : 25 jours |
| Particules fines (PM ₁₀) | Moyenne annuelle | 14 | 14 | 16 | Valeur limite annuelle : 40µg/m ³ |
| | Nombre jours >50µg/m ₃ | 1 | 1 | 3 | Valeur limite journalière : 35 jours |
| Particules fines (PM _{2,5}) | Moyenne annuelle | 10 | 10 | 11 | Valeur limite annuelle : 25µg/m ³ |

- Aucun dépassement n'a été enregistré pour le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}).

Cartes d'exposition à la pollution atmosphérique en 2021



- Les cartes d'expositions dénotent essentiellement un niveau d'ozone relativement élevé sur l'ensemble du territoire communal, l'exposition aux autres polluants étant nettement inférieure.



Approche du volet « Climat Air Energie »

↳ **Schéma Climat Air Energie Rhône-Alpes : adopté le 24 avril 2014.**

→ Le SRCAE a été intégré au **SRADEET** approuvé le 10 avril 2020.

SRADEET - Objectifs chiffrés

Production Energies Renouvelables (ENR) :

- +54 % horizon 2030,
- +100 % horizon 2050.

Réduction Gaz à Effet de Serre (GES) :

- - 30 % horizon 2030,
- **Neutralité carbone à l'horizon 2050.**

Réduction consommation d'énergie :

- - 23 % par habitant horizon 2030,
- - 38 % par habitant horizon 2050.

PCAET de la Communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED)

- Diagnostic établi en décembre 2020,
- Stratégie Territoriale en octobre 2021,
- Arrêt prévu pour l'été 2022 pour une approbation d'ici fin d'année.



PCAET de la Communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED)

- Stratégie Territoriale adoptée en octobre 2021 :

Résidentiel



Objectif pour 2030 :

Concernant le résidentiel, la stratégie prévoit :

- Une consommation foncière par nouveaux logements limitée à 300 m²
- 45% des logements collectifs sont rénovés
- 50% des logements individuels sont rénovés
- Le nombre de chaudières remplacées :
 - Chauffage au fioul : 80%
 - Chauffage au gaz : 50%
- Une surface des logements chauffée équivalent à 25m²/habitants

| Secteur résidentiel 2015-2030 | Objectifs SRADDET | Trajectoire du Club climat | Trajectoire LYSED |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|
| Consommation d'énergie | -23% | -14% | -18% |
| Emissions de gaz à effet de serre | -54% | 22% | -32% |

Transports



Objectifs pour 2030

- Baisser de 20% les distances parcourues
- 10% des habitants pratique l'éco-conduite
- 12% des déplacements se font en modes actifs (vélo, marche...)
- 30% des déplacements seront réalisés en transports en commun
- 2 personnes par voiture
- Remplacement des véhicules des particuliers par des technologies à faible émissions : 50%
- Remplacement des véhicules des particuliers par des technologies à faible émissions : 40%

| Secteur transports 2015-2030 | Objectifs SRADDET | Trajectoire du Club climat | Trajectoire LYSED |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|
| Consommation d'énergie | -15% | -38% | -48% |
| Emissions de gaz à effet de serre | -29% | -37% | -50% |



Neutralité carbone à l'horizon 2050

La démarche de neutralité carbone identifie **3 leviers principaux** permettant de poursuivre cet objectif :

- ↳ **Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur son périmètre**, principalement à travers la **sobriété énergétique et la sobriété en "matière pour le bâti"**, l'utilisation d'énergies décarbonées et l'emploi de produits de construction et d'équipements performants et bas carbone ;
- ↳ **Contribuer à la réduction des émissions en dehors de son périmètre** : réduction de l'empreinte carbone des fonctionnalités et des usages : notamment au travers d'une **gestion favorable des déplacements** ;
- ↳ **Contribuer au développement et à l'augmentation des puits de carbone**, notamment par la **réduction de l'artificialisation des sols** et le développement des formations arborées durables (plan de gestion forestière durable).



Approche du volet « Climat Air Energie »



Production Energies Renouvelables (ENR) sur Chavanoz : 8126 MWh (2019)

| données 2019 | Nombre d'installations | Production |
|-------------------------------|------------------------|------------|
| Energie éolienne | 0 | 0 |
| Installations photovoltaïques | 42 | 160 MWh |
| Capteurs solaires thermiques | 282 m ² | 143 MWh |
| Pompes à chaleur | 87 | 1916 MWh |
| Hydroélectricité | 0 | 0 |

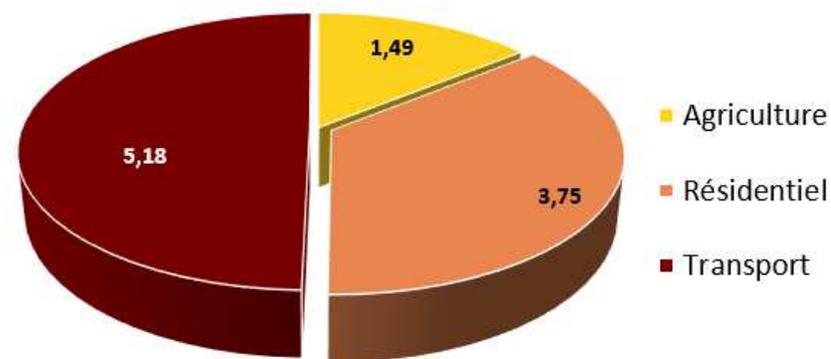
Source : Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE) d'Auvergne Rhône-Alpes

Stockage CO₂ sur Chavanoz

| | Surface (ha) | Kteq CO ₂ |
|----------|---------------|----------------------|
| Forêts | 93 (11 %) | 26,63 |
| Cultures | 471 (57 %) | 88,66 |
| Prairies | 6 (0,7 %) | 1,88 |

Pour une superficie communale de 824 ha

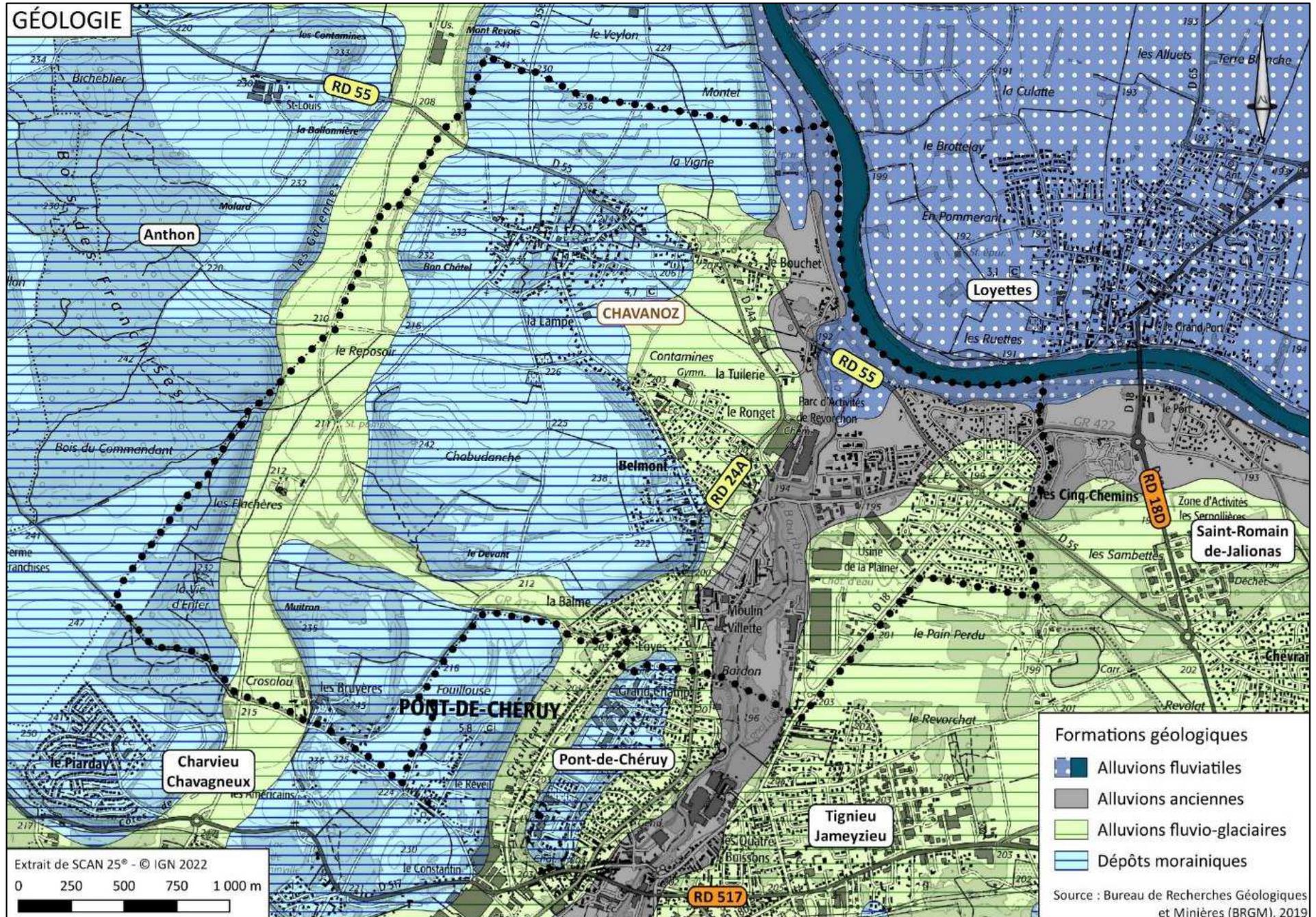
Emissions de gaz à effet de serre en kteq de CO₂ à Chavanoz en 2018



Source : Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE) d'Auvergne Rhône-Alpes



Géologie





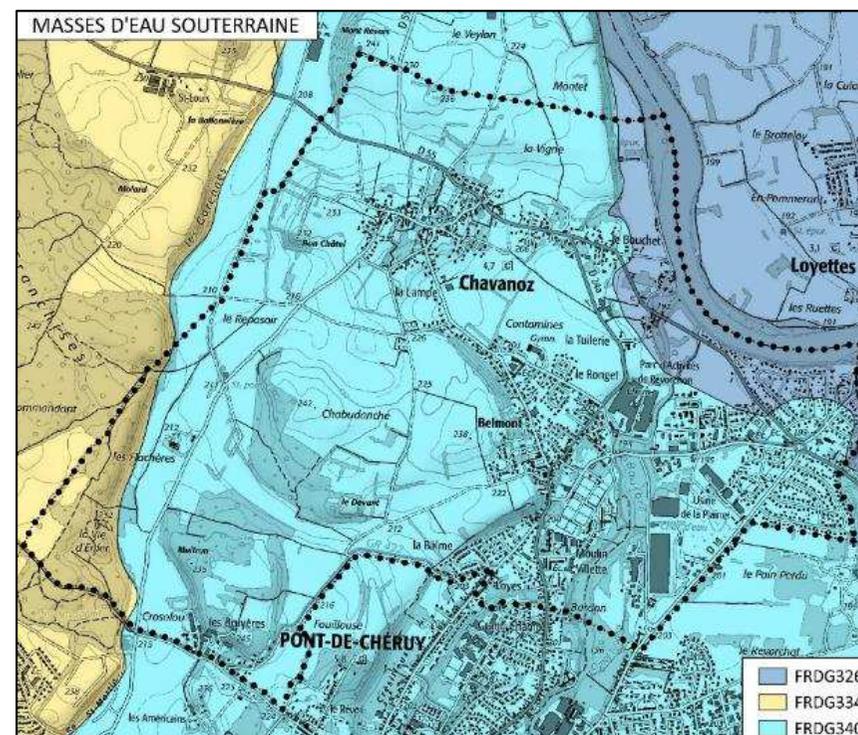
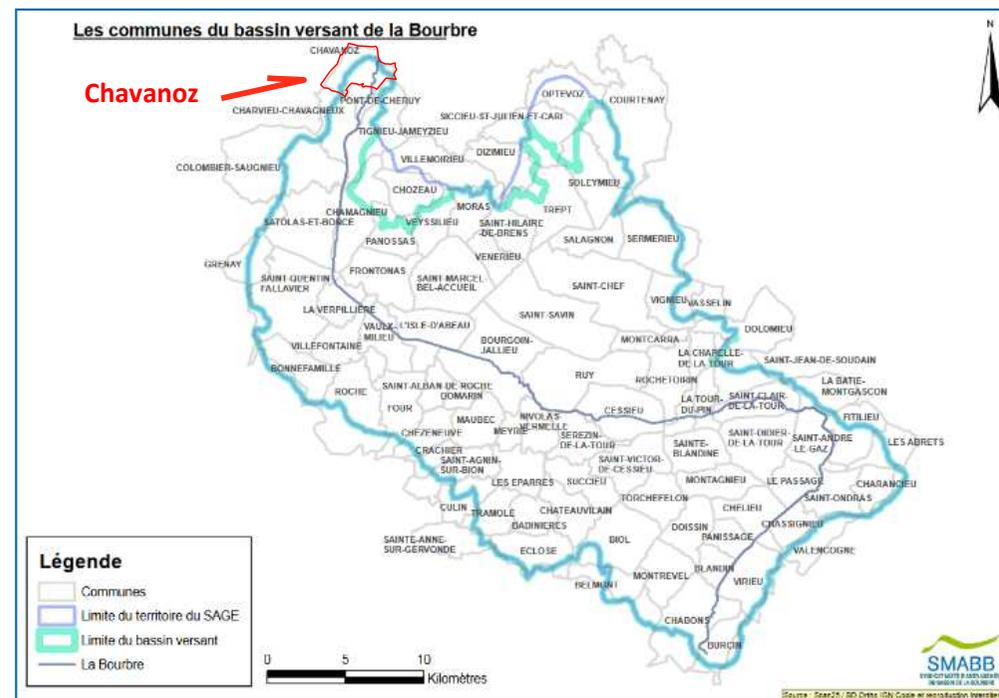
Eaux souterraines et superficielles

↳ Réseau hydrographique :

- La **Bourbre** s'écoule du Sud au Nord jusqu'à sa confluence avec le Rhône à l'Est du hameau du Bouchet,
- Le **Rhône** longe la frange Nord-Est du territoire communal et s'écoule en direction du Nord Ouest.

↳ Masses d'eau souterraine :

- Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel (FRDG326),
- Couloir de l'Est Lyonnais (FRDG334),
- Alluvions de la Bourbre-Catelan (FRDG340).





Eaux souterraines et superficielles

↪ Nitrates :

La commune est inscrite en tant que zone vulnérable aux nitrates (arrêté du 23/07/2021).

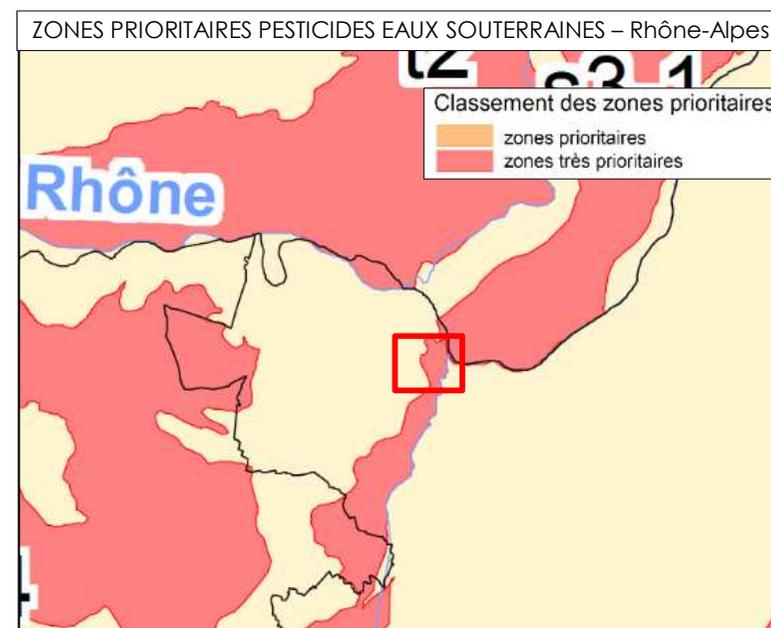
↪ Zonages pesticides :

Eaux superficielles : **bassin versant de la Bourbre (Su8)** est classé comme très prioritaire avec un potentiel de contamination moyen et une qualité des eaux assez dégradée voire dégradée.

Eaux souterraines : **la plaine de la Bourbre (s5a)** est classée comme très prioritaire avec un potentiel de contamination fort et une qualité des eaux dégradée ponctuellement.

↪ Eutrophisation

Le bassin versant de la Bourbre auquel appartient la commune de Chavanoz a été classé en zone sensible à l'eutrophisation (arrêtés ministériels du 9 février 2010 et 21 mars 2017).





Eaux souterraines et superficielles

↪ Eau potable

- Compétence eau potable appartient à la communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED).
- Production de l'eau potable assurée par **le Syndicat de production des eaux du Nord Ouest Isère (SYPENOI)**.
- La commune est alimentée par le captage de Saint-Nicolas implanté à Anthon.
- Captage des Bruyères présent sur la partie Sud-Ouest de Chavanoz : captage de complément notamment en période estivale (DUP du 27/10/2011).



Captage des Bruyères



SAGE et contrat de rivière de la Bourbre



↪ **SAGE de la Bourbre** (approuvé le 8 août 2008) révision engagée depuis 2016
Phase achevée en 2021: Orientations et stratégies,
Phase en cours : concertation avec le public jusqu'à la rentrée 2022,
Approbation horizon fin 2023

↪ **Contrat de rivière de la Bourbre**
(signé le 18 octobre 2010 pour une durée de 6 ans).
Le contrat de rivière s'est achevé en juin 2016.
Poursuivi par le **contrat plurithématique de la Bourbre 2017-2021**.

↪ **Contrat Vert et Bleu « Vallée de la Bourbre » 2017-2022**
est en cours de mise en œuvre depuis le 1er juillet 2017,
validé par la Commission Permanente de la Région le 29 juin 2017.

↪ **Contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux de la Vallée de la Bourbre** (signé le 21 décembre 2017),
intègre les actions du contrat vert et bleu et du contrat plurithématique (pilotage par l'EPAGE de la Bourbre).
Action B3-1 - Restauration de la continuité écologique sur la Bourbre et l'Agy par l'aménagement de seuils : sur Chavanoz - seuil du pont d'Asnières (ROE n°5722).

-> **travaux programmés à l'été 2022.**





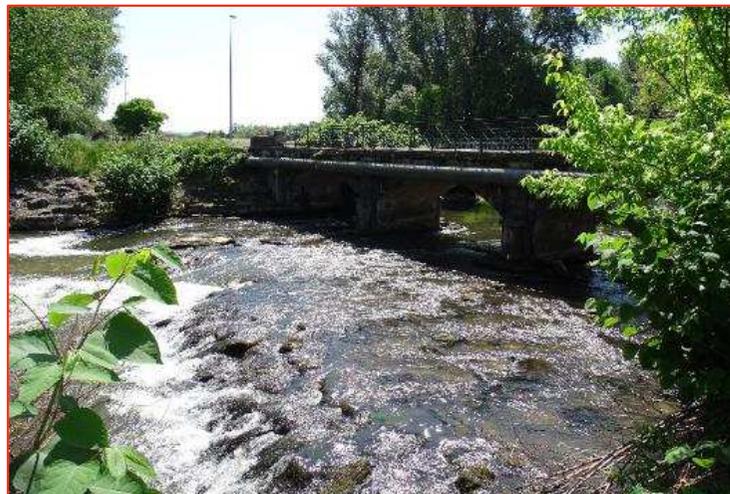
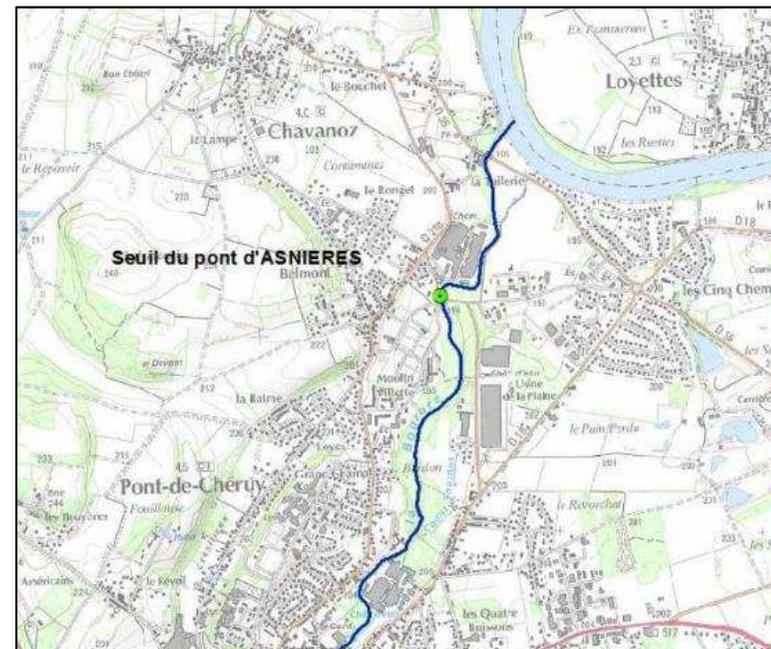
SAGE et contrat de rivière de la Bourbre

| Volet B | Restaurer la qualité des milieux et la fonctionnalité des cours d'eau | | | |
|------------------------------|---|---|------|-----------|
| Thème (sous-volet) | Restaurer la continuité écologique (B3) | Fiche d'action | B3-1 | |
| | | Définition Action | | |
| Commune(s) concernée(s) | Communes de Chavanoz, Bourgoin-Jallieu, Cessieu, et Nivolas-Vermelle | Restauration de la continuité écologique sur la Bourbre et l'Agny par l'aménagement des seuils du pont d'Asnières (ROE5722); de Champfleuri (ROE20583) ; de Vachères (ROE39471), de la Scierie (ROE41320) et du pont de Vermelle (ROE41324) | | |
| Programme de mesures - SDAGE | SAGE Bourbre | | | |
| | PVEU 7 | | | |
| Milieu Concerné | Maître(s) d'ouvrage | Programmation | Prio | Coût HT |
| Bourbre - Agny | Collectivités propriétaires | 2017-2021 | 1 | 618 800 € |

CONTEXTE – PROBLEMATIQUE

L'inventaire des obstacles pour la faune et/ou le transit sédimentaire sur le linéaire de la Bourbre et de l'Agny classé en liste 2, a permis d'identifier les ouvrages communaux suivants (d'aval en amont) :

- Seuil du pont d'Asnières (Bourbre - commune de Chavanoz) - ROE n°5722
- Seuil de Champfleuri (Bourbre - commune de Bourgoin-Jallieu) - ROE n°20583
- Seuil du pont de Vachères (Bourbre - commune de Cessieu) - ROE n°39471
- Seuil de la Scierie (Agny - commune de Nivolas Vermelle) - ROE n°41320
- Seuil du pont de Vermelle (Agny - commune de Nivolas Vermelle) - ROE n°41324

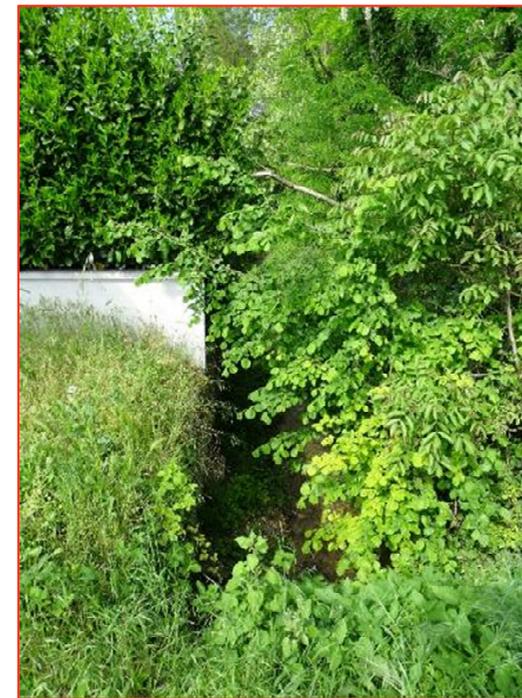
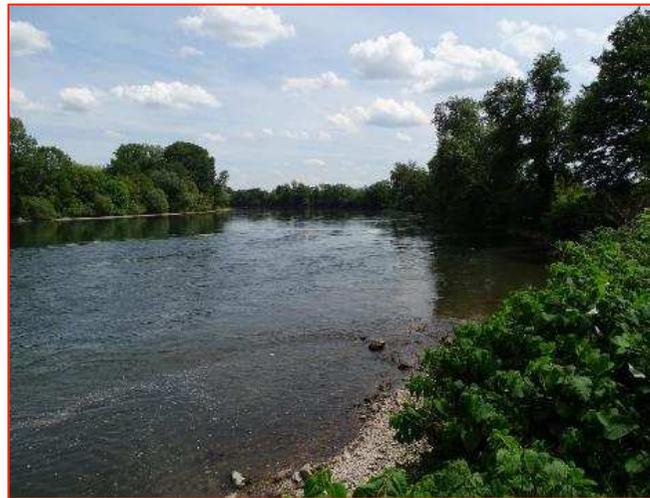




Eaux souterraines et superficielles



Le Rhône près du Bouchet



La Girine aux Cinq Chemins



La Bourbre depuis le pont d'Asnières



La Bourbre depuis le pont de Belmont



Annexe de la Bourbre (« lône »)
En amont de la confluence avec le Rhône



Eaux souterraines et superficielles



Mare de la Fontaine près du Reposoir



Bassin « naturel » à la Tuilerie



Mare du square Ginet à Belmont



Eaux souterraines et superficielles

↳ Assainissement :

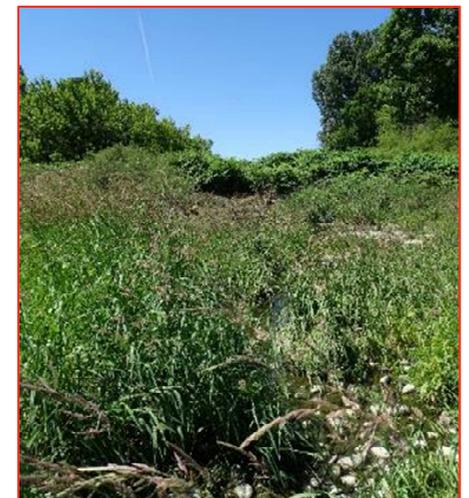
- **Assainissement collectif** assuré par la communauté de communes LYSED.
- La commune a conservé la gestion du réseau de collecte et des eaux pluviales.
- Le zonage d'assainissement a été réalisé en 2016.
- Les eaux usées sont ensuite dirigées vers **la station d'épuration de type boues activées de Chavanoz** (27 000 EH avec extension prévue à 40 000 EH) dont les travaux sont en cours.



Station d'épuration de Chavanoz



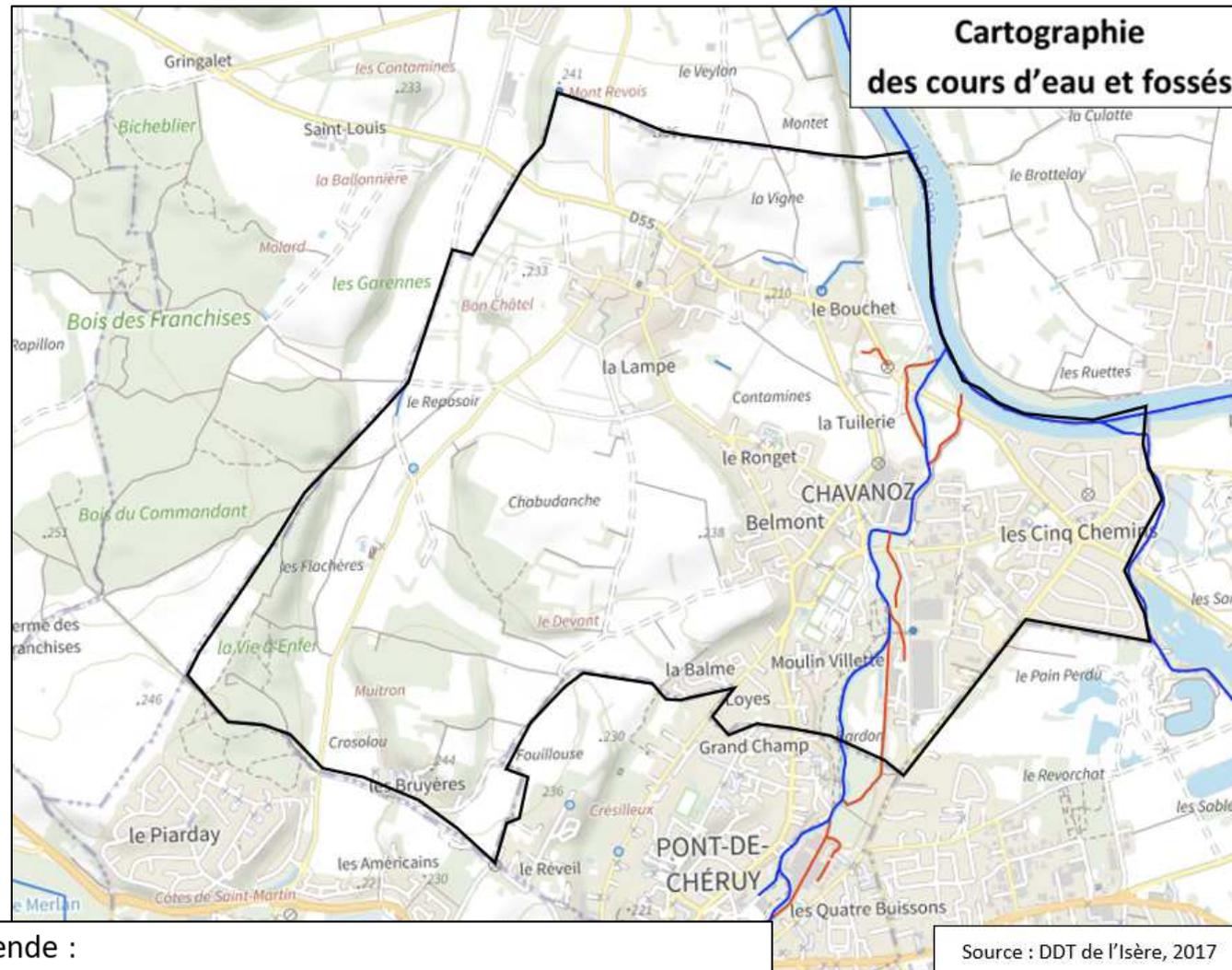
Travaux d'extension
de la station d'épuration



Rejet de la station d'épuration
en direction du Rhône



Eaux souterraines et superficielles





Les risques naturels majeurs

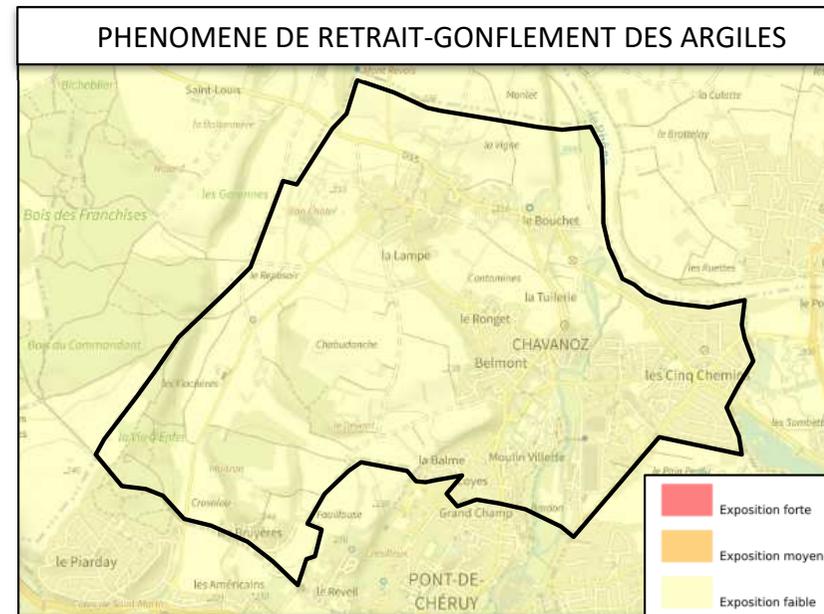
↪ **Au Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Isère** mis à jour en 2020, et d'après le **site Géorisques**, la commune de Chavanoz est concernée par :

➤ **Phénomène retrait-gonflement d'argile** : aléa faible sur l'ensemble du territoire.

➤ **Sensibilité au risque inondation** :

- niveau de sensibilité étendu à faibles enjeux ou circonscrit mais forts enjeux,
- identifié dans le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) Rhône amont (tenant lieu de Plan de Prévention des Risques Naturels PPRN),
- présent à l'atlas des zones inondables de la Bourbre de 1994.

➤ **Le risque sismique** : zone de **sismicité 3 modérée** : application de règles de construction parasismique justifiée pour les bâtiments des catégories d'importance II, III et IV.



Risque sismique (mai 2011) - 5 zones :

| | |
|-----------------------|---------------|
| zone de sismicité 5 : | "forte" |
| zone de sismicité 4 : | "moyenne" |
| zone de sismicité 3 : | "modérée" |
| zone de sismicité 2 : | "faible" |
| zone de sismicité 1 : | "très faible" |

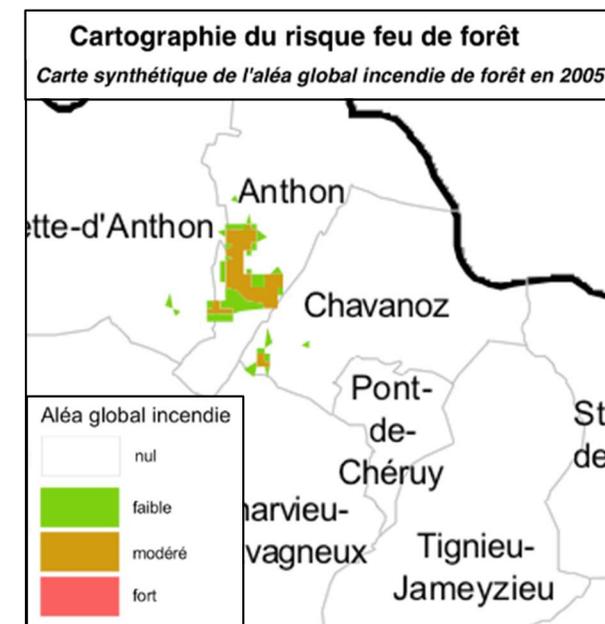
| Catégorie d'importance | Types de bâtiments |
|------------------------|--|
| I | Bâtiment sans aucune activité humaine de longue durée |
| II | Habitations individuelles, établissements publics, commerciaux ou industriels recevant moins de 300 personnes, habitations collectives de moins de 28 mètres de haut... |
| III | Etablissements publics recevant plus de 300 personnes, habitations collectives de plus de 28 mètres de haut, établissements sanitaires et sociaux, centres collectifs de productions d'énergie, établissements scolaires |
| IV | Bâtiments indispensables à la sécurité civile, à la défense nationale, au maintien de l'ordre public, au maintien des communications, à la sécurité aérienne, centres météorologiques |



Les risques naturels majeurs

➤ **Risque incendie :**

- Présence de quelques étendues boisées au Sud-Ouest de Chavanoz n'est pas concernée par un aléa global incendie de forêt (cartographie du risque feu de forêts – 2005).
- La commune dépend du centre d'incendie et de secours Portes du Dauphiné implanté sur la commune de Pont-de-Chéruy.



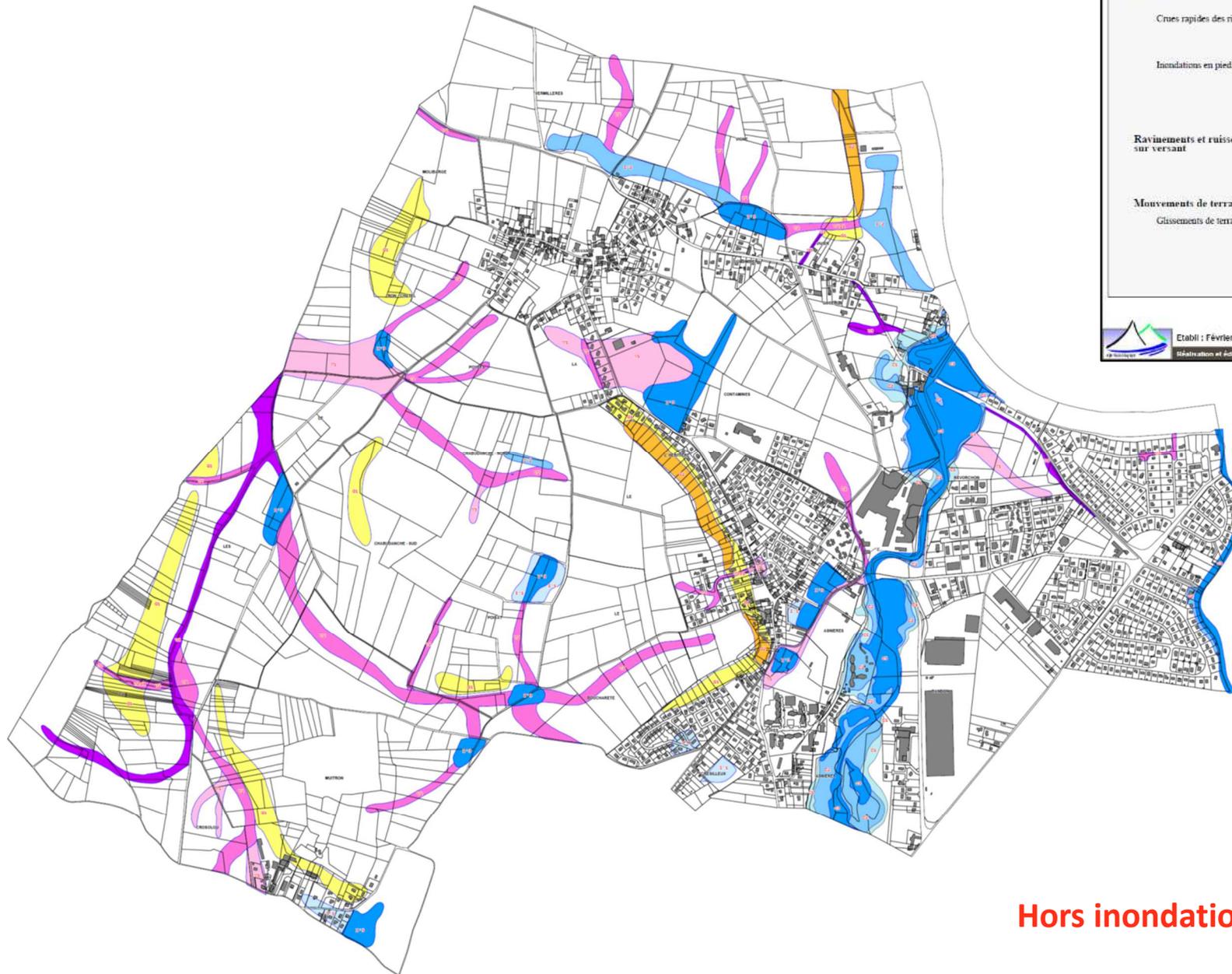
↪ **Huit dates d'arrêtés de catastrophes naturelles :**

| | Type d'évènement | Période concernée | Date d'approbation de l'arrêté |
|---------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Commune de Chavanoz | Tempête | 6 au 10 novembre 1982 | 18 novembre 1982 |
| | Inondations et coulées de boue | 26 au 27 novembre 1982 | 24 décembre 1982 |
| | Inondations et coulées de boue | 24 avril au 31 mai 1983 | 20 juillet 1983 |
| | Glissement de terrain | 30 avril au 1 ^{er} mai 1983 | 21 juin 1983 |
| | Inondations et coulées de boue | 30 avril au 1er mai 1983 | 21 juin 1983 |
| | Inondations et coulées de boue | 10 au 23 février 1990 | 14 mai 1990 |
| | Inondations et coulées de boue | 5 au 10 octobre 1993 | 19 octobre 1993 |
| | Inondations et coulées de boue | 8 août 1995 | 26 décembre 1995 |



Les risques majeurs

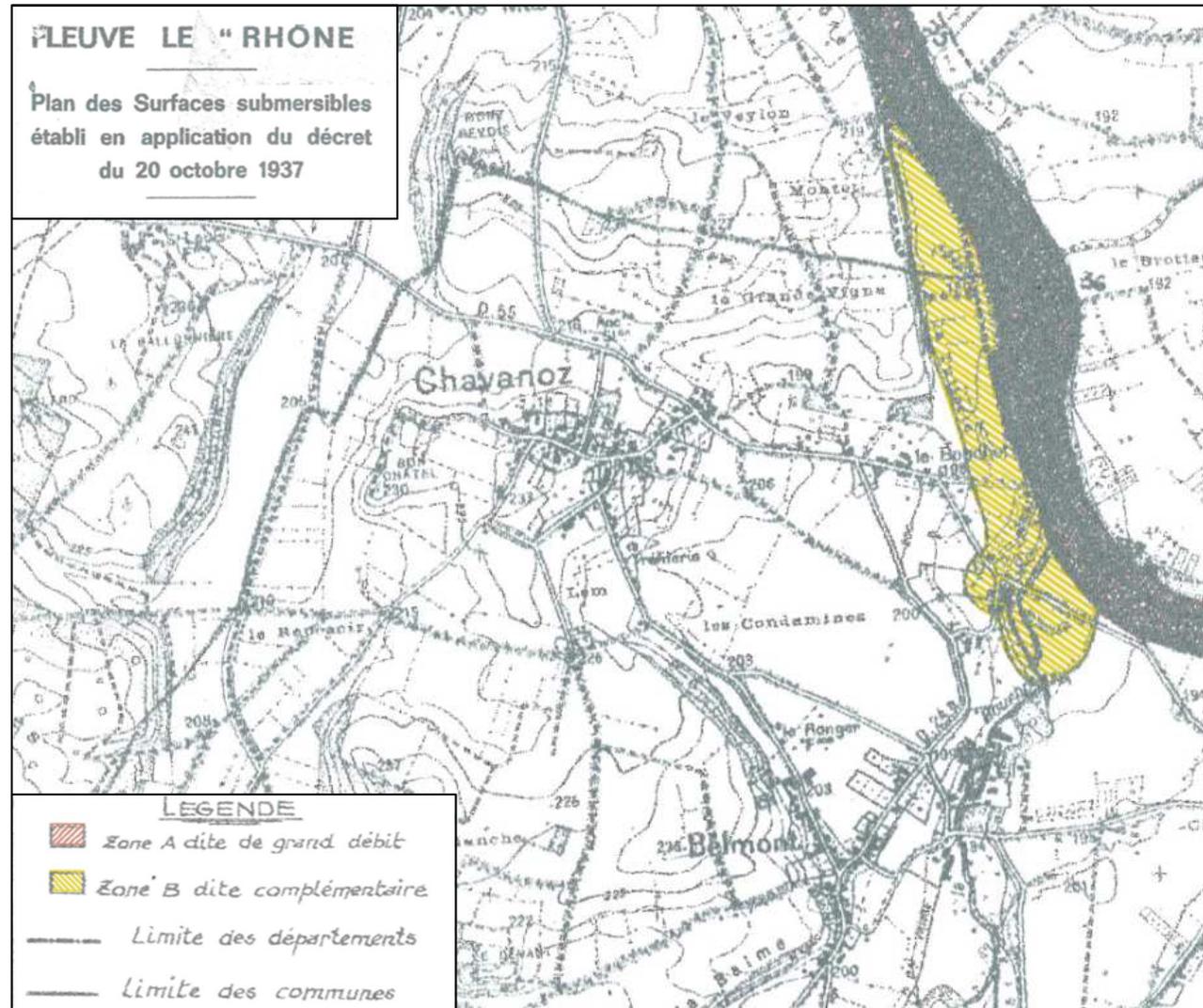
➤ Carte des aléas réalisée en 2013 par Alp'Géorisques



Hors inondations liées au Rhône



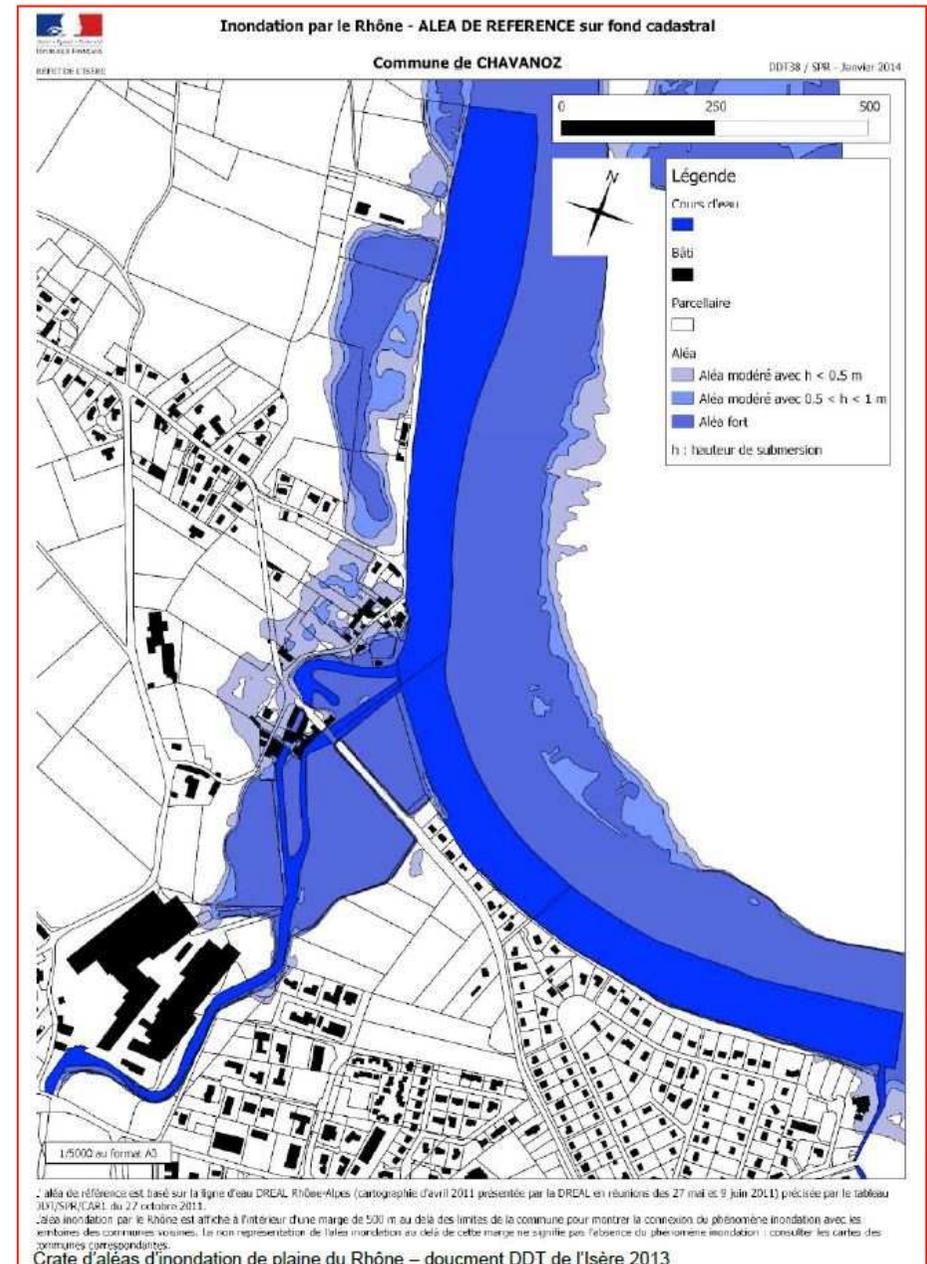
Inondations : Plan des Surfaces Submersibles (PSS)





Aléas de référence des inondations du Rhône (PAC de 2013)

- Application de la « Doctrine Rhône »





Zones humides et espaces à enjeux

↪ Inventaire des zones humides réalisé depuis 2007 (mis à jour en 2019) par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN Isère).

↪ **6 zones humides** recensées sur la commune de Chavanoz :

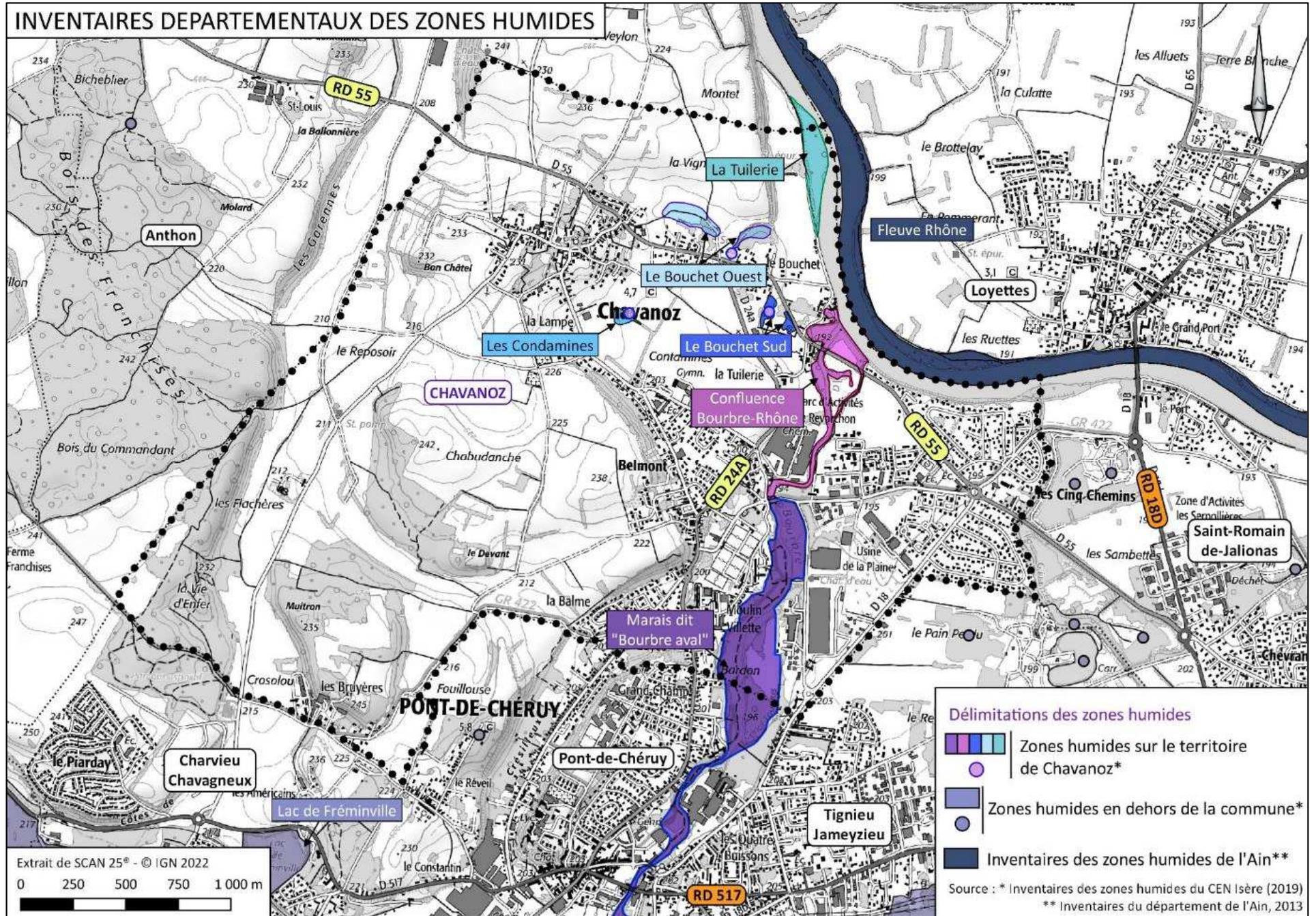
- Marais dit « Bourbre aval »,
- Confluence Bourbre-Rhône,
- Le Bouchet Sud,
- Le Bouchet Ouest,
- La Tuilerie,
- Les Condamines.



Abords du Rhône (en rive gauche)



Zones humides et espaces à enjeux



Extrait de SCAN 25® - © IGN 2022
0 250 500 750 1 000 m

Délimitations des zones humides

- Zones humides sur le territoire de Chavanoz*
- Zones humides en dehors de la commune*
- Inventaires des zones humides de l'Ain**

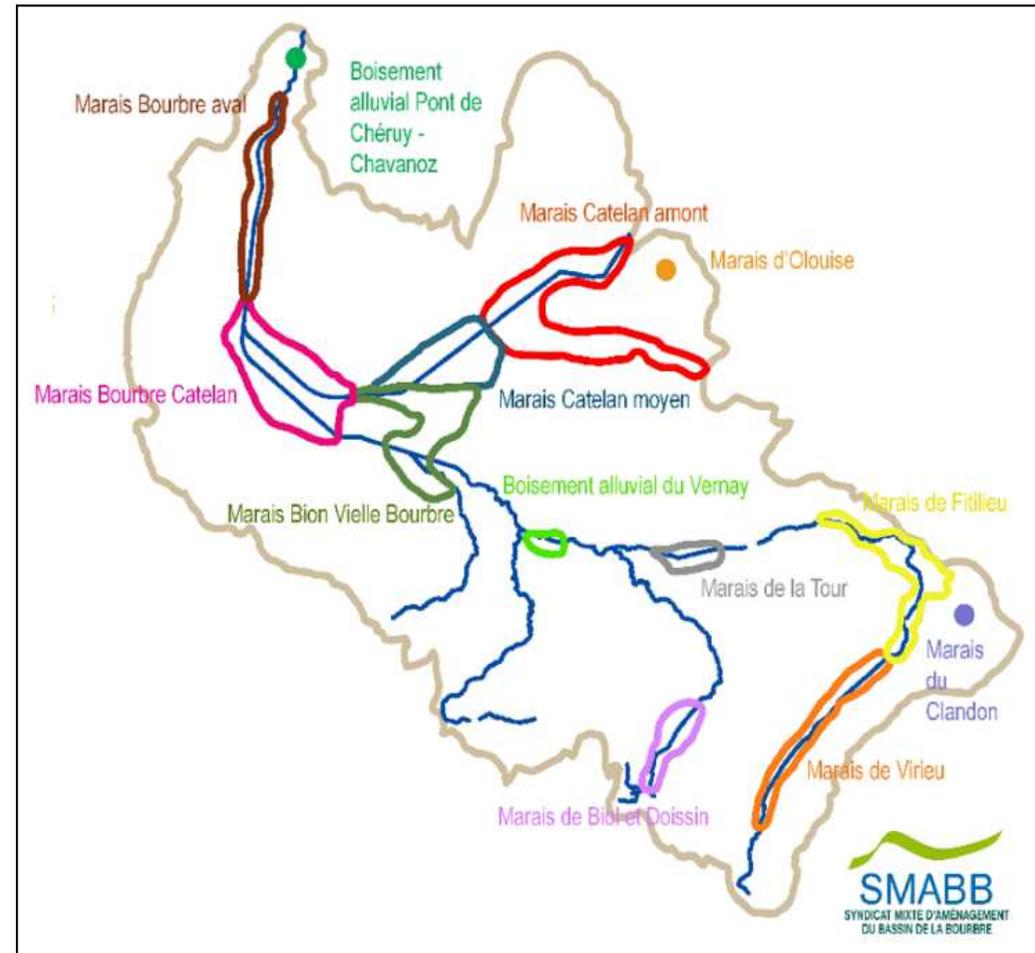
Source : * Inventaires des zones humides du CEN Isère (2019)
** Inventaires du département de l'Ain, 2013



Zones stratégiques de bassin

- ↪ La zone humide **Marais « Bourbre aval »** et le **boisement alluvial Pont de Chéruy-Chavanoz** font partie des 13 zones stratégiques de bassin (ZSB).
- ↪ Ces zones « correspondent aux plaines alluviales qui conjuguent des zones inondables, des zones humides voire des aires d'alimentation de captages en eau potable avec une forte pression foncière et une économie agricole dynamique ».
- ↪ Ces secteurs devront faire l'objet d'une délimitation en tant qu'espace utile pour l'eau et les milieux aquatiques.

LES 13 ZONES STRATEGIQUES DE BASSIN



- Travail à venir de redélimitation des espaces utiles et des espaces de bon fonctionnement par l'Epave de la Bourbre.



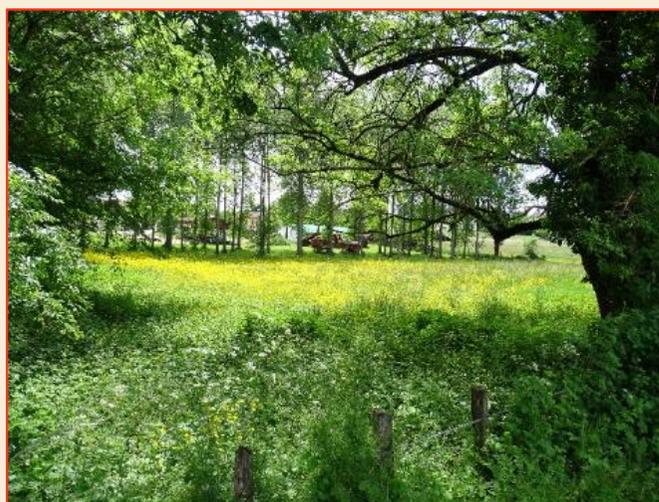
Zones humides et espaces à enjeux



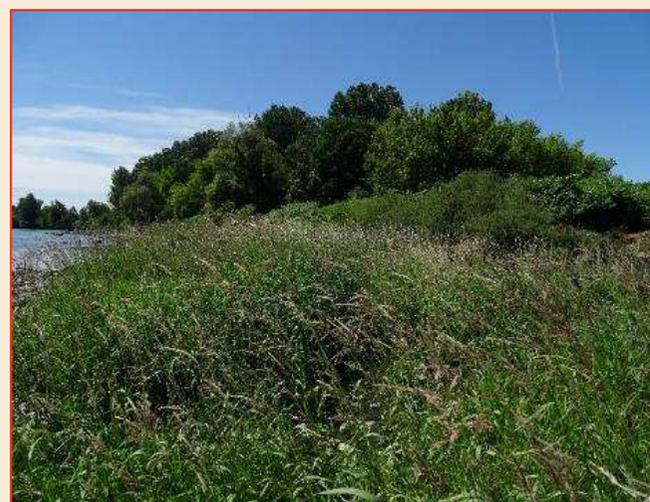
Milieus humides associés au « Marais dit Bourbre aval »



Secteur identifié dans la zone humide
« Confluence Bourbre aval »



Zone humide « le Bouchet Ouest »



Zone humide de « la Tuilerie »
le long du Rhône



Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

➤ 2 ZNIEFF de type 2 :

- « **Ensemble fonctionnel des vallées de la Bourbre et du Catelan** », qui couvre un ensemble de milieux humides encore bien diversifiés et particulièrement intéressants au regard de la faune piscicole, des chiroptères, de l'avifaune, des invertébrés ainsi que de la population de castors d'Europe. La diversité de la flore est également mise en avant.
- « **Cours du Rhône de Briord à Loyettes** » qui réunit le cours du fleuve et ses annexes humides, joue un rôle majeur de corridor écologique pour de nombreuses espèces migratrices (avifaune, poissons) mais également de zone d'alimentation et de reproductions pour les espèces telles que le castor.

➤ Hors commune : la ZNIEFF de type 1 « **Gravières des Sambettes** » délimitée sur le territoire de Saint-Romain-de-Jalionas jouxte la limite Est de Chavanoz.



Milieux naturels – observations de terrain

- ↪ **345 espèces végétales** mentionnées pour Chavanoz (Atlas Biodiv'AURA, octobre 2021, anciennement Pôle Flore-Habitats Fonge).
- ↪ **Plus de 400 espèces** ont été inventoriées et confirmées sur la commune lors de la campagne de terrain 2022 effectuée dans le cadre du diagnostic PLU.



Mauve des bois au Bouchet



Orchis brûlé au Devant

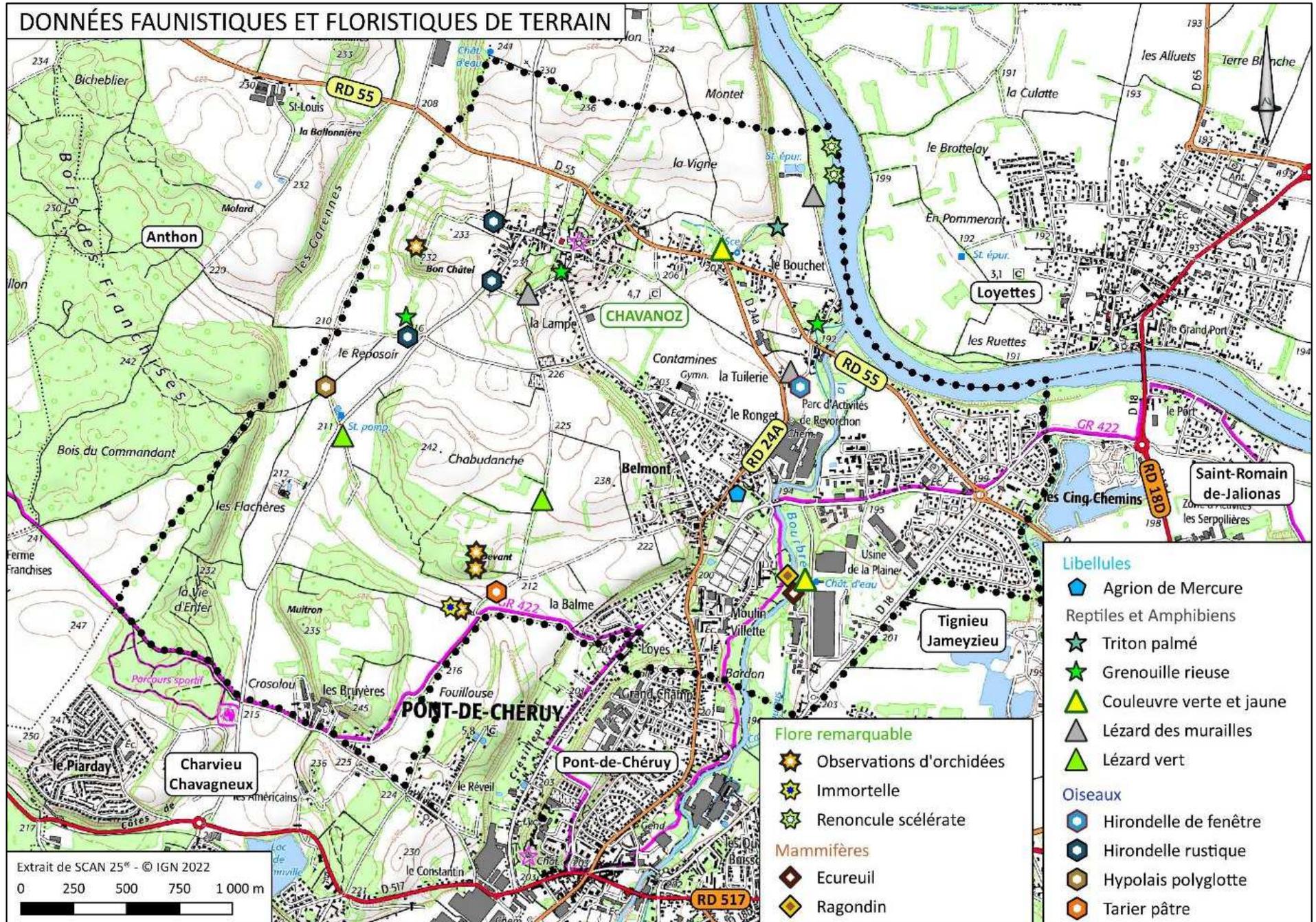


Orchis singes au sein d'un habitat de prairie sèche au Devant





Milieux naturels – observations de terrain





Milieux naturels – la flore



Anacamptis morio au Devant



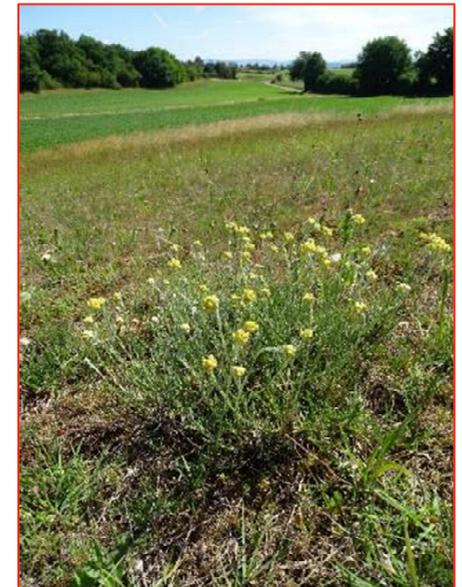
Orchis bouc à Bon Châtel



Mélampyre des champs
vers Muitron



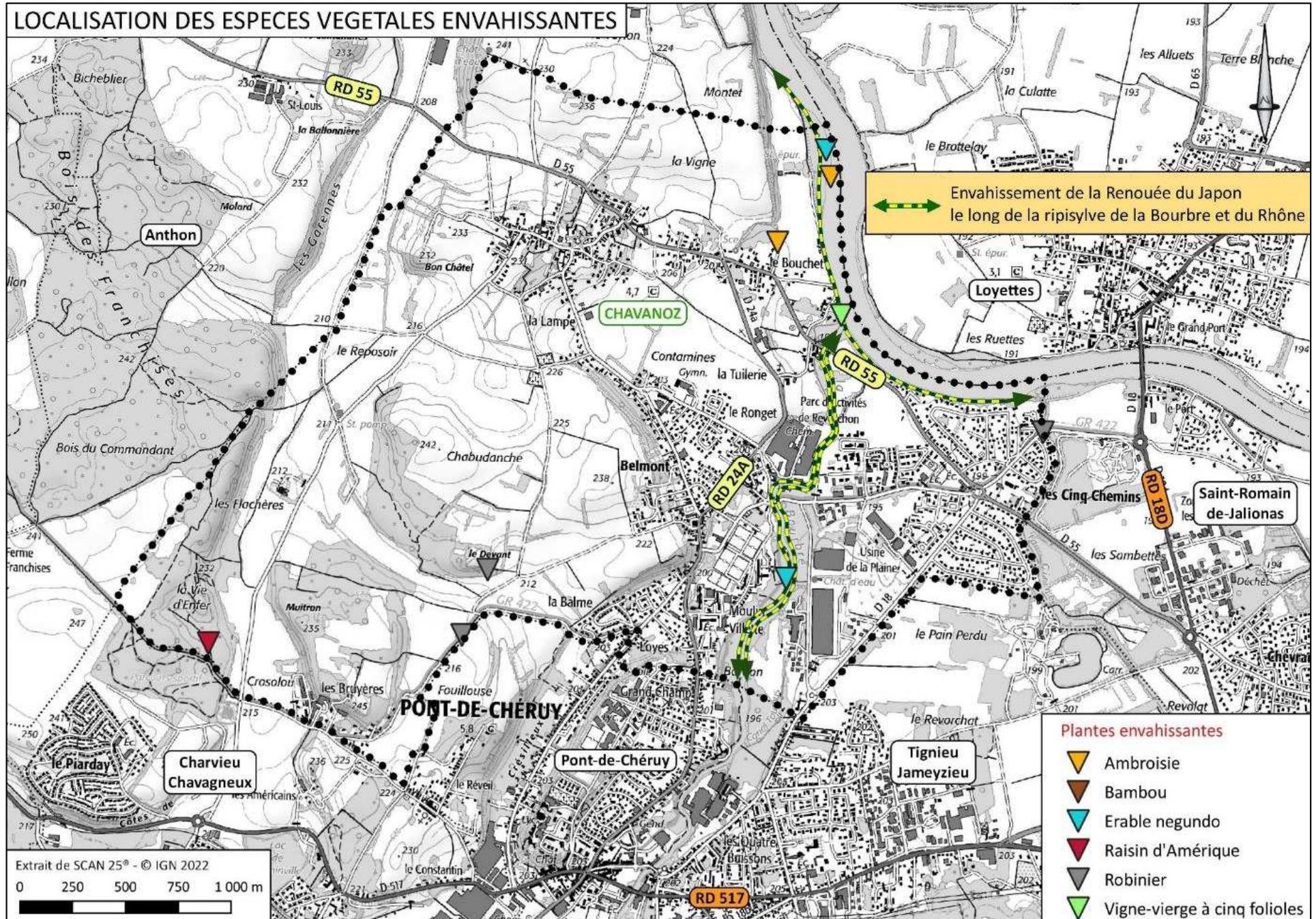
Renoncule scélérata (protégée en Rhône-Alpes) sur les bords du Rhône au Nord-Est



Immortelle au Devant
(réglementation départementale)



Milieux naturels – les espèces envahissantes et/ou indésirables





Milieux naturels – les espèces envahissantes et/ou indésirables

↪ Envahissement de la renouée du Japon le long des berges du Rhône et de la Bourbre



↪ Traitement de la renouée du Japon le long des berges du Rhône



Début mai 2022



Fin mai 2022



Début mai 2022



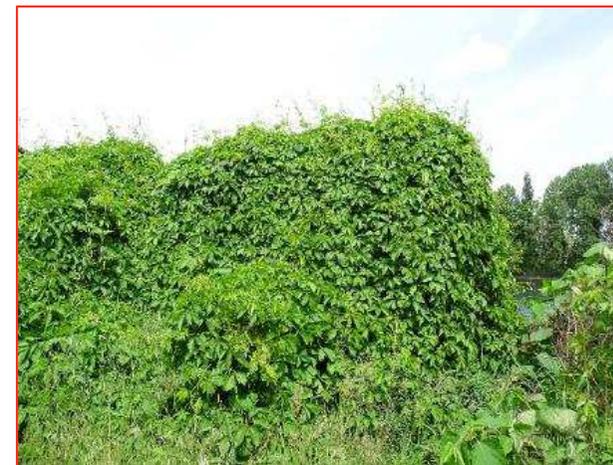
Fin mai 2022



Milieux naturels – les espèces envahissantes et/ou indésirables



Bambou le long du chemin du Rhône



Vigne-vierge en bordure du Rhône



Ambrosie
au Bouchet



Raisin d'Amérique
au parcours de santé



Erable négundo
en bordure du Rhône

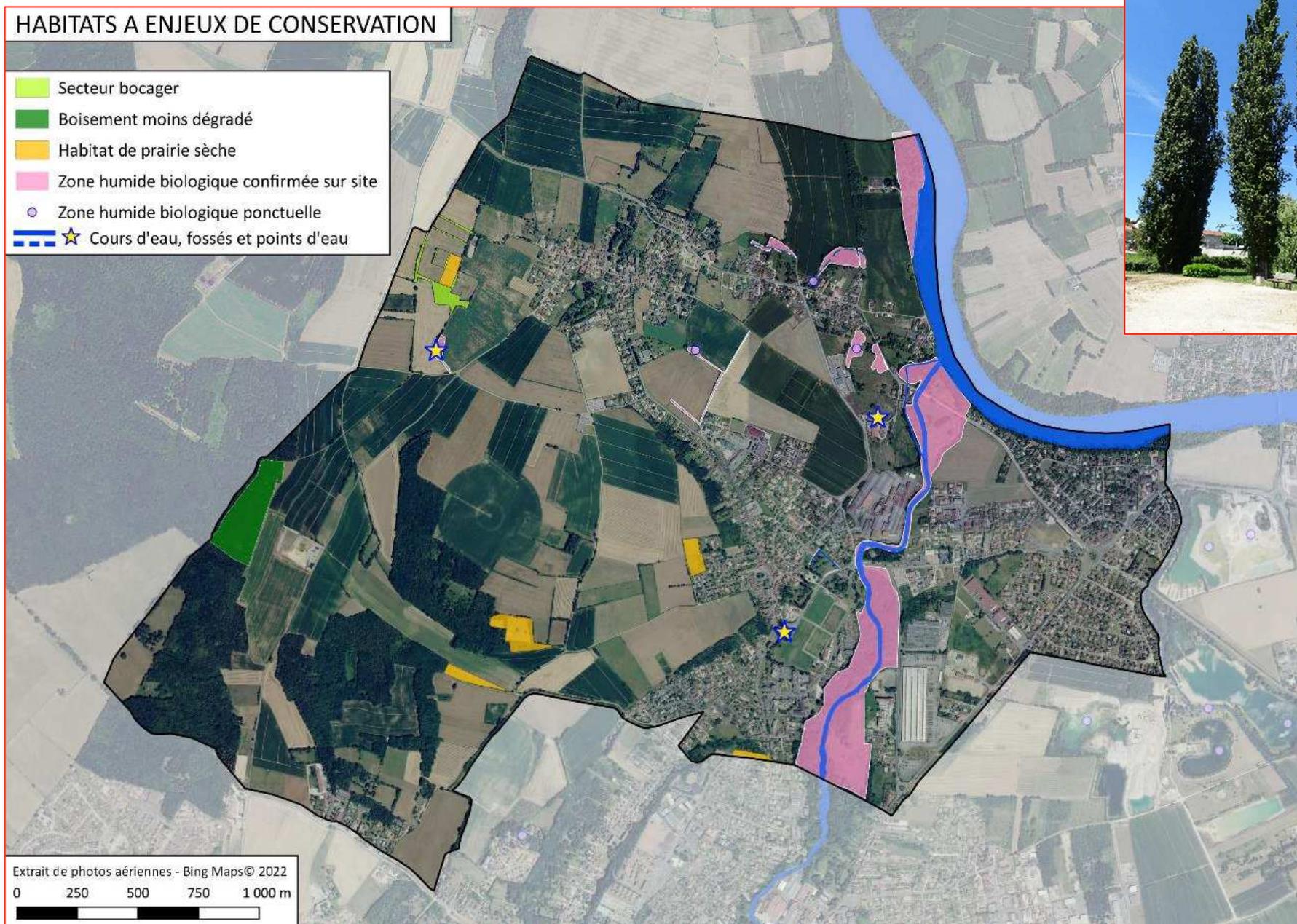


Milieux naturels – Habitats présentant un intérêt

Arbres remarquables
du square de la Paix

HABITATS A ENJEUX DE CONSERVATION

-  Secteur bocager
-  Boisement moins dégradé
-  Habitat de prairie sèche
-  Zone humide biologique confirmée sur site
-  Zone humide biologique ponctuelle
-  Cours d'eau, fossés et points d'eau





Milieux naturels – la faune

↪ Les mammifères



Ecureuil roux le long de la Bourbre



Forte activité du ragondin au sein de la Bourbre



Milieux naturels – la faune

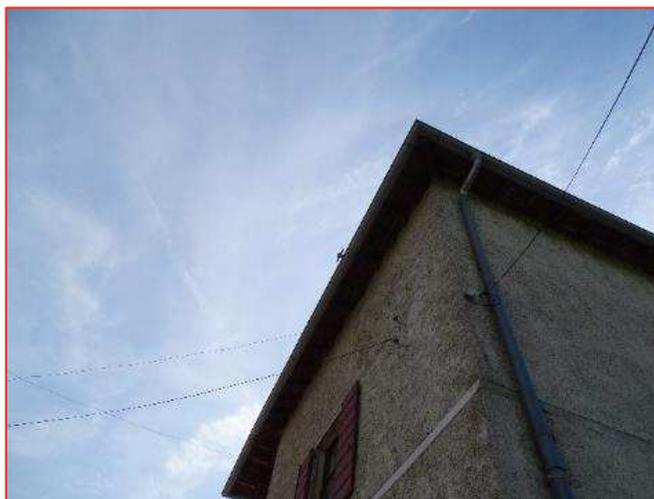
Les oiseaux



Buse variable au Sud du captage



Tarier pâtre au Devant



Hirondelle de fenêtre nichant dans un corps de ferme à la Tuilerie



Hirondelle rustique
au moulin Goy



Milieux naturels – la faune

Les oiseaux



Mésange charbonnière au Devant



Corneille noire vers Moulin Villette



Choucas des tours près de la confluence
Rhône-Bourbre



Pigeon en berge du Rhône



Perdrix grise à la Lampe



Milieux naturels – la faune

↪ Les reptiles et amphibiens



Lézard des murailles près du cimetière



Couleuvre verte et jaune juvénile
au Bouchet



Couleuvre verte et jaune
au Reposoir



Lézard vert à Chabudanche



Grenouille rieuse dans la mare de Fontaine près du Reposoir



Milieux naturels – la faune

Les invertébrés



Procris au Reposoir



Mège au Devant



Piéride de la rave près des Bruyères



Vulcain au Sud du Devant



Belle-Dame le long du Rhône
au Nord du territoire



Mélitée orangée au Sud du territoire



Milieux naturels – la faune

Les invertébrés



Agrion de Mercure (espèce protégée)
Square de la Paix



Agrion jouvencelle en accouplement
près de la confluence Rhône-Bourbre



Agrions jouvencelles
dans la mare de Fontaine



Caloptéryx femelle le long de la Bourbre



Aeshne printanière au Moulin Goy



Orthétrum réticulé le long du Rhône



Milieux naturels – la faune

Les invertébrés



Grand Bombyle en direction du Muitron



Ascalphe soufré au Devant



Cétoine hérissée
chemin des Muguets



Chrysomèle du peuplier
aux Contamines



Mylabre inconstant
au Sud du bourg



Tipule vers la mare de Fontaine

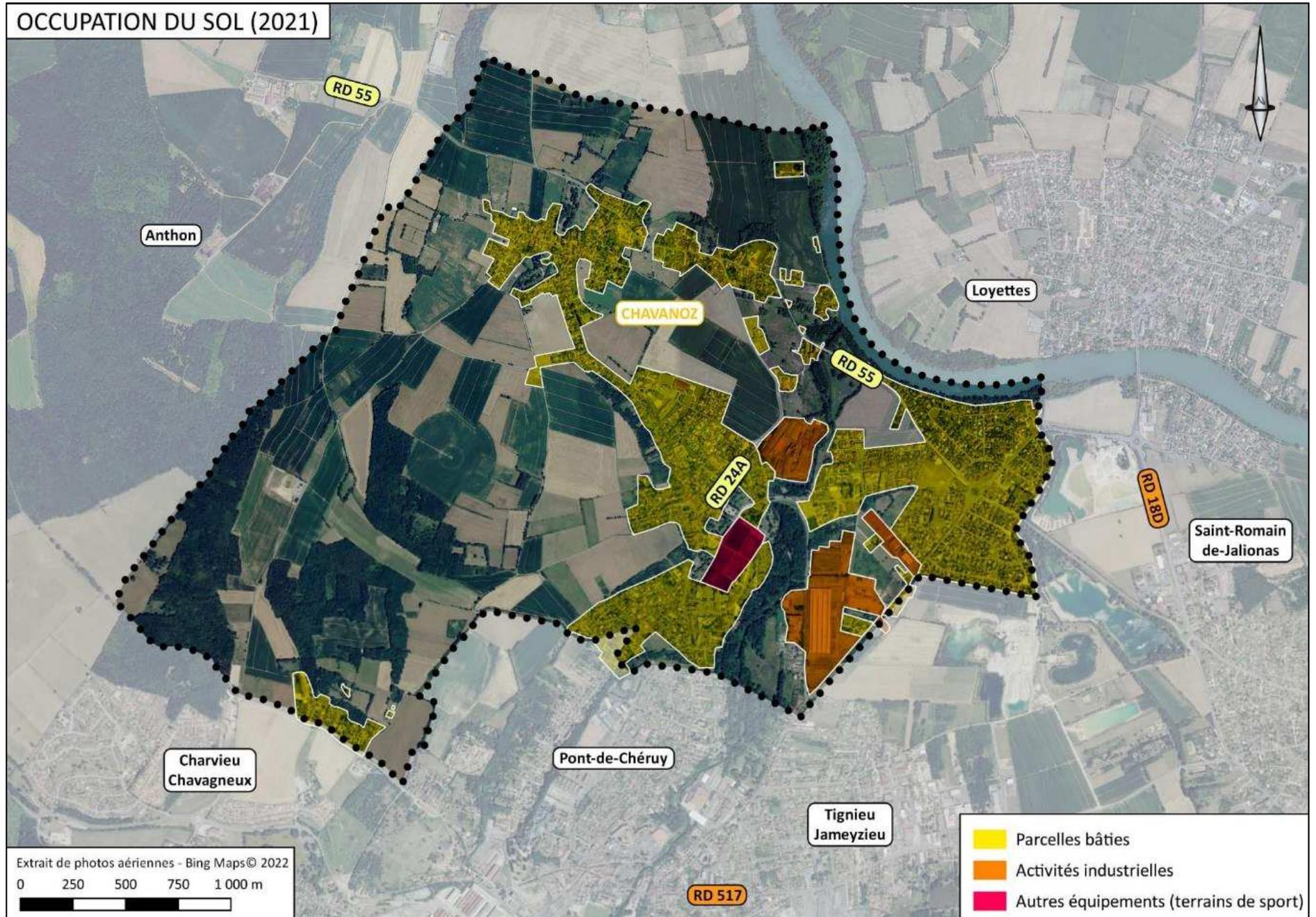


Evolution de l'occupation des sols





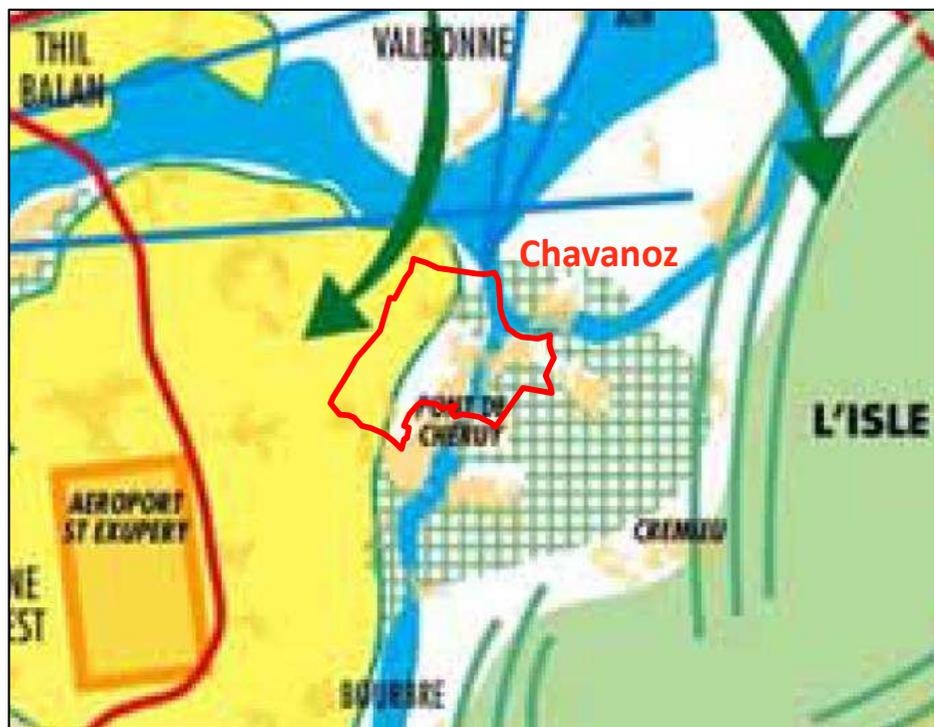
Evolution de l'occupation des sols



Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise

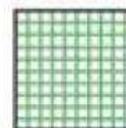
- ↪ DTA aire métropolitaine lyonnaise : **approuvée le 9 janvier 2007.**
- Procédure de modification sur l'espace interdépartemental de Saint-Exupéry approuvée par arrêté du 25 mars 2015, Chavanoz n'est pas concernée par cette modification.

Carte du réseau des espaces naturels et agricoles majeurs



- ↪ La commune se positionne au carrefour de trois espaces :

Trame verte :



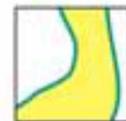
Principe de continuité d'espaces non bâtis à l'intérieur du tissu urbain dense, vocation paysagère et de loisirs de proximité, complémentaire de l'espace public urbain. Enjeux : pénétration de la nature en ville, maintien des corridors écologiques, aération du tissu urbain, qualité du cadre de vie, régulation des eaux de surfaces, liaisons avec les grands sites naturels de la couronne et des cœurs.

Corridors d'eau :



Ensemble des espaces qui participent au fonctionnement direct et indirect du cours d'eau (lit mineur et majeur, zone d'extension maximale des crues et milieux naturels liés aux zones humides). Enjeux : territoires essentiels au fonctionnement du système vert et au système eau. Prise en compte des logiques de solidarités entre bassin du risque et de la valeur écologique de ces axes de liaisons.

Couronne verte d'agglomération :



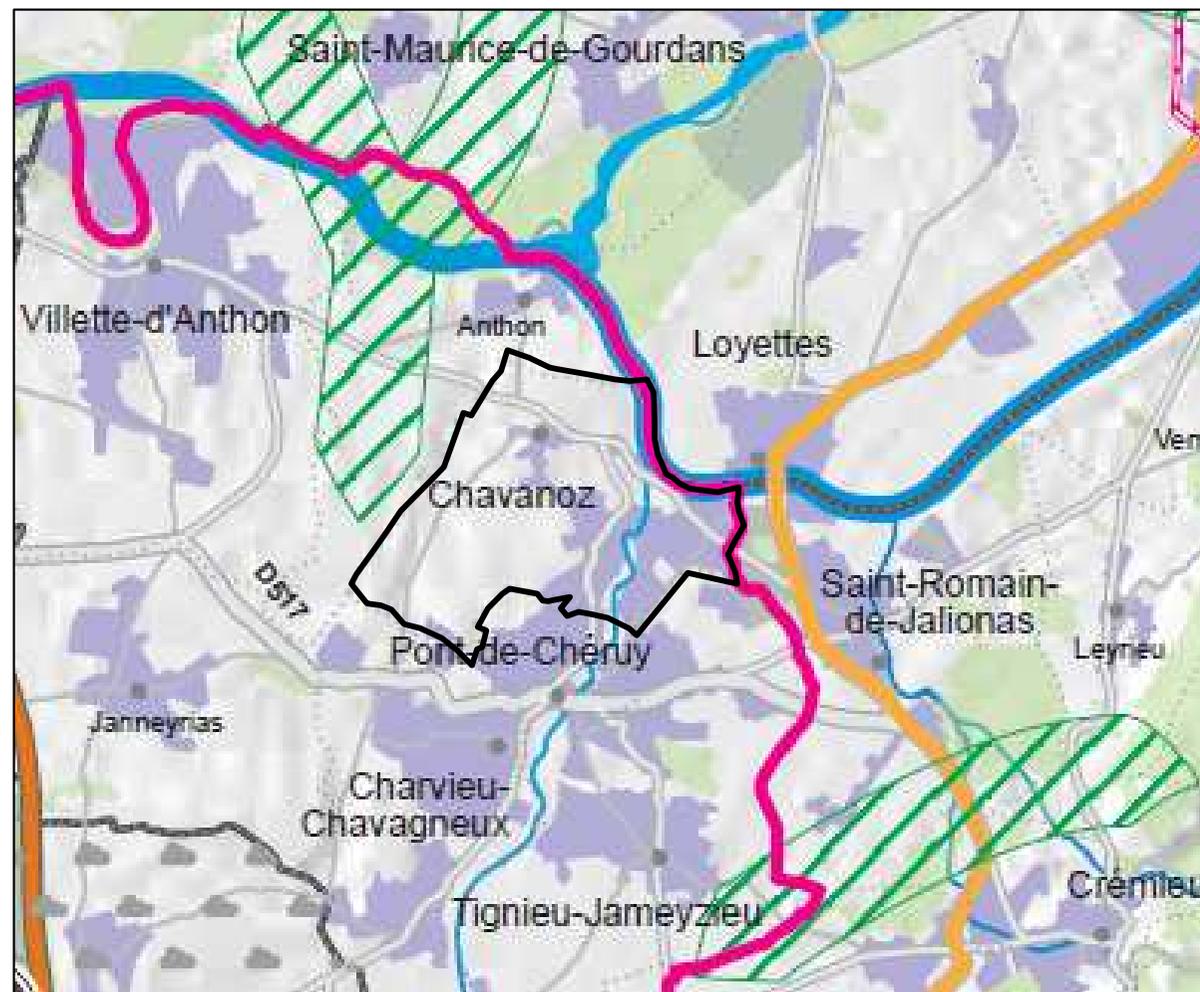
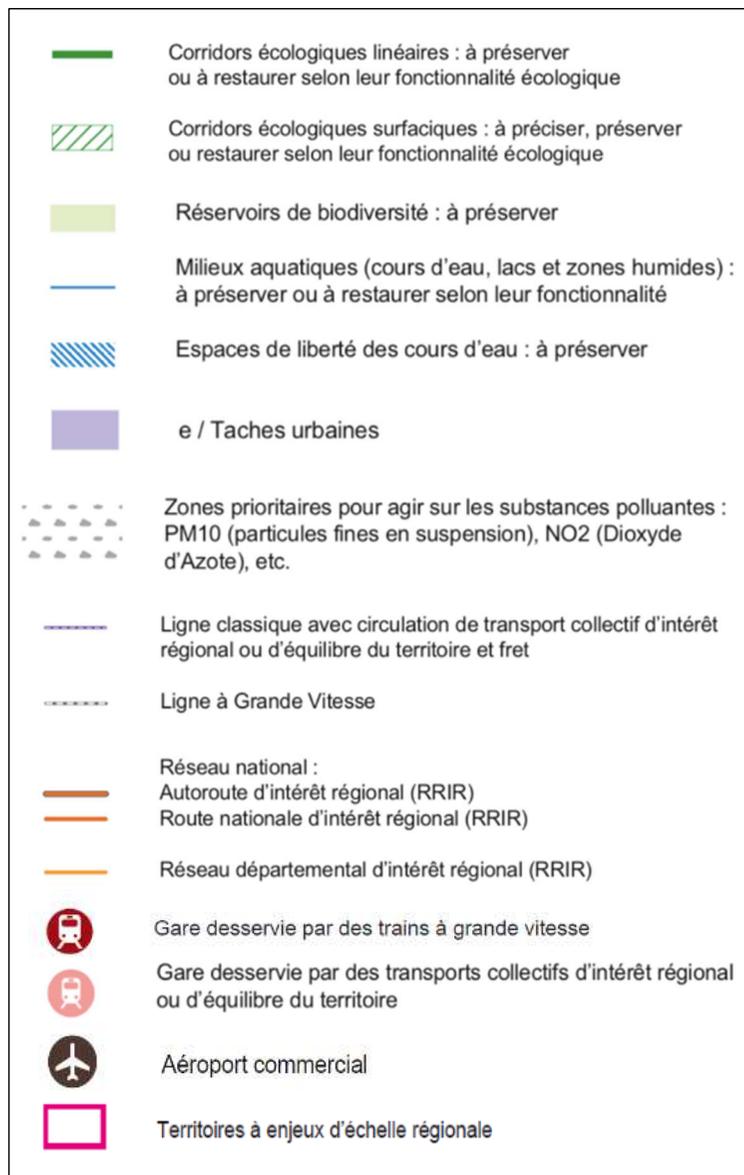
Enchaînement circulaire d'un réseau d'espaces ouverts en limite des grands fronts urbains. Enjeux : conserver l'expansion urbaine en développant les fonctions paysagères, agricoles périurbaines, récréatives et écologiques de ces territoires, maintenir l'épaisseur de la couronne et éviter son fractionnement par les infrastructures.



Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – Ambition territoire 2030

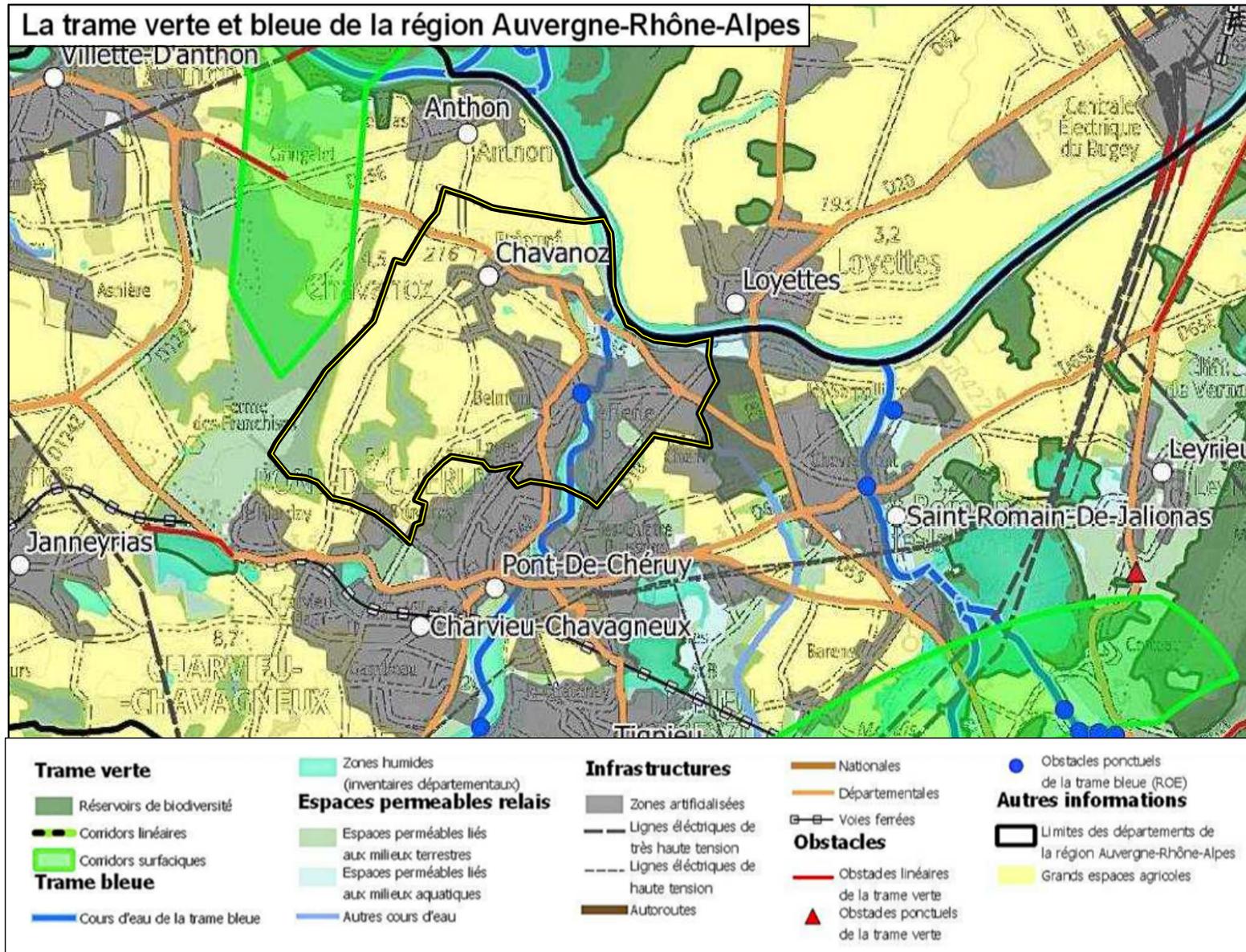


↪ Approuvé par arrêté préfectoral le 10 avril 2020





Trame verte et bleue du SRADDET



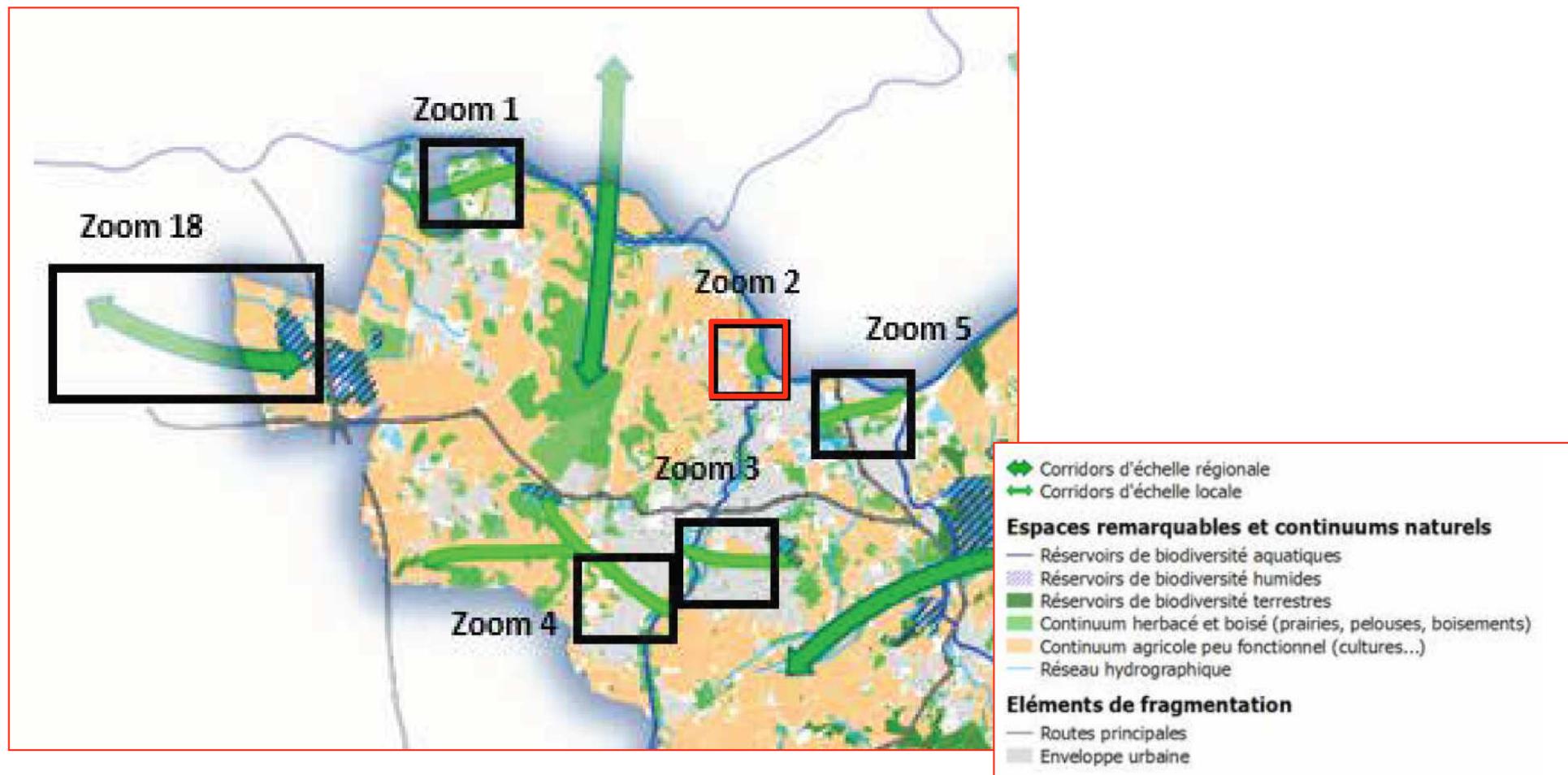


SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

↳ **Révision du SCOT** : approuvé en conseil syndical le 3 octobre 2019

Localisation des corridors terrestres délimités par le Scot

La commune de Chavanoz est concernée par le zoom 2.





SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

↳ **Révision du SCOT : approuvé le 3 octobre 2019**

→ **Zoom 2 : Chavanoz**

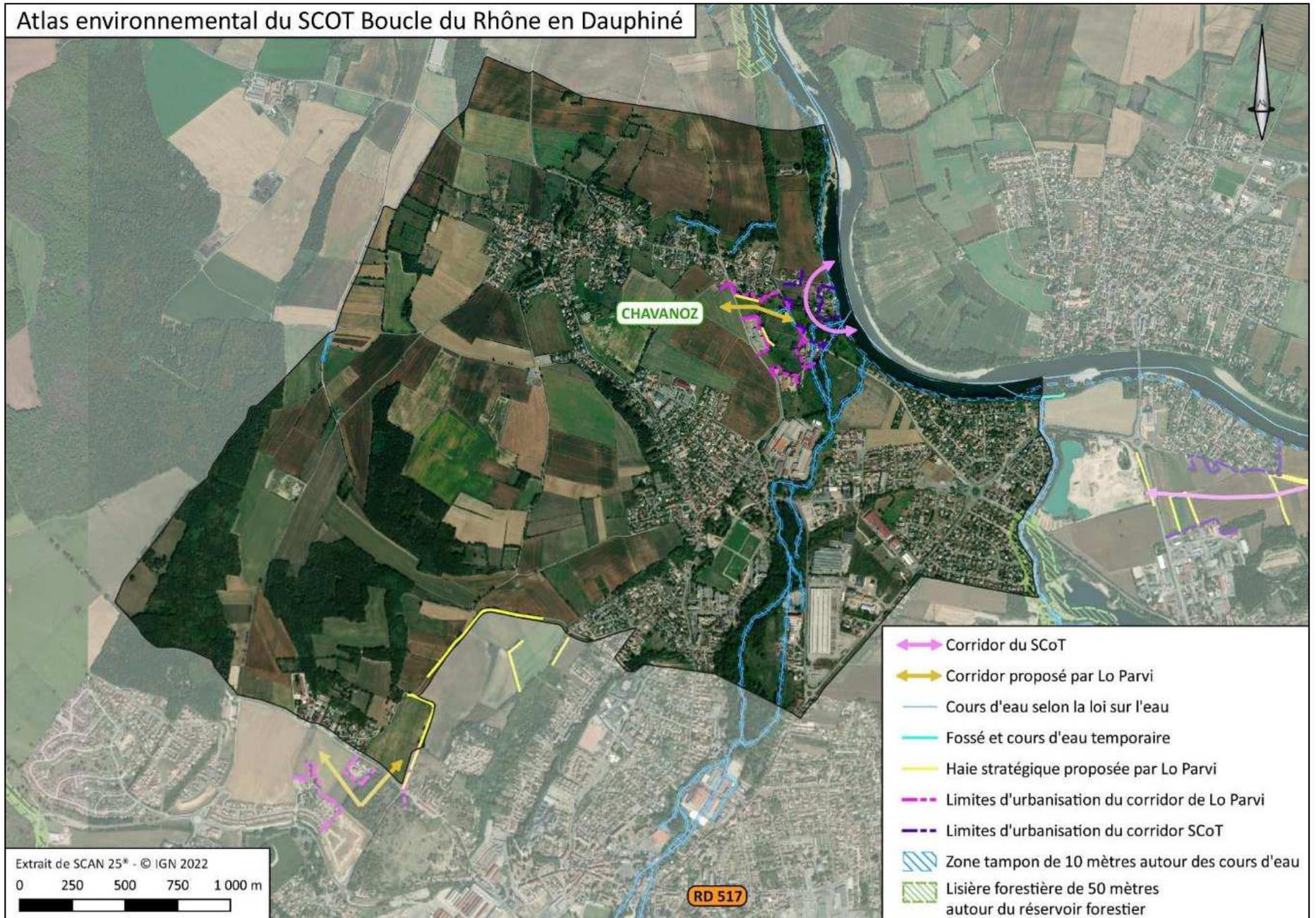
Le Rhône et ses berges sont un réservoir de biodiversité. L'urbanisation importante le long du fleuve, sur ce secteur, a fortement réduit la présence de végétation. La continuité terrestre est donc difficile sur cette portion entre les berges de la Bourbre et celles du Rhône mais des passages réduits existent et doivent être impérativement préservés. Ces passages sont actuellement contraints par des clôtures car il s'agit de parcelles privées. La continuité de ces axes doit être renforcée car ce corridor terrestre est peu fonctionnel.





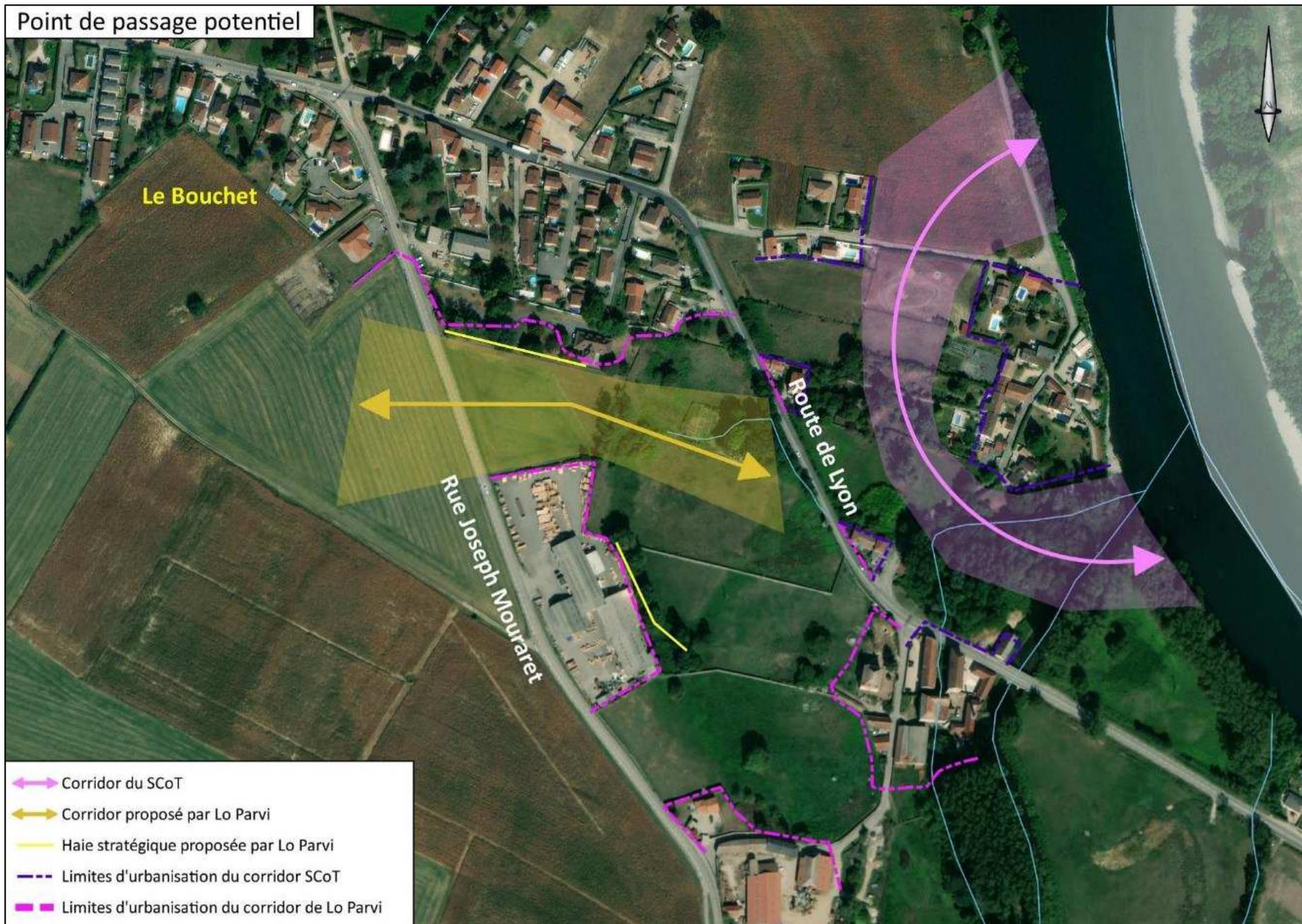
Atlas environnemental du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Atlas environnemental du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné





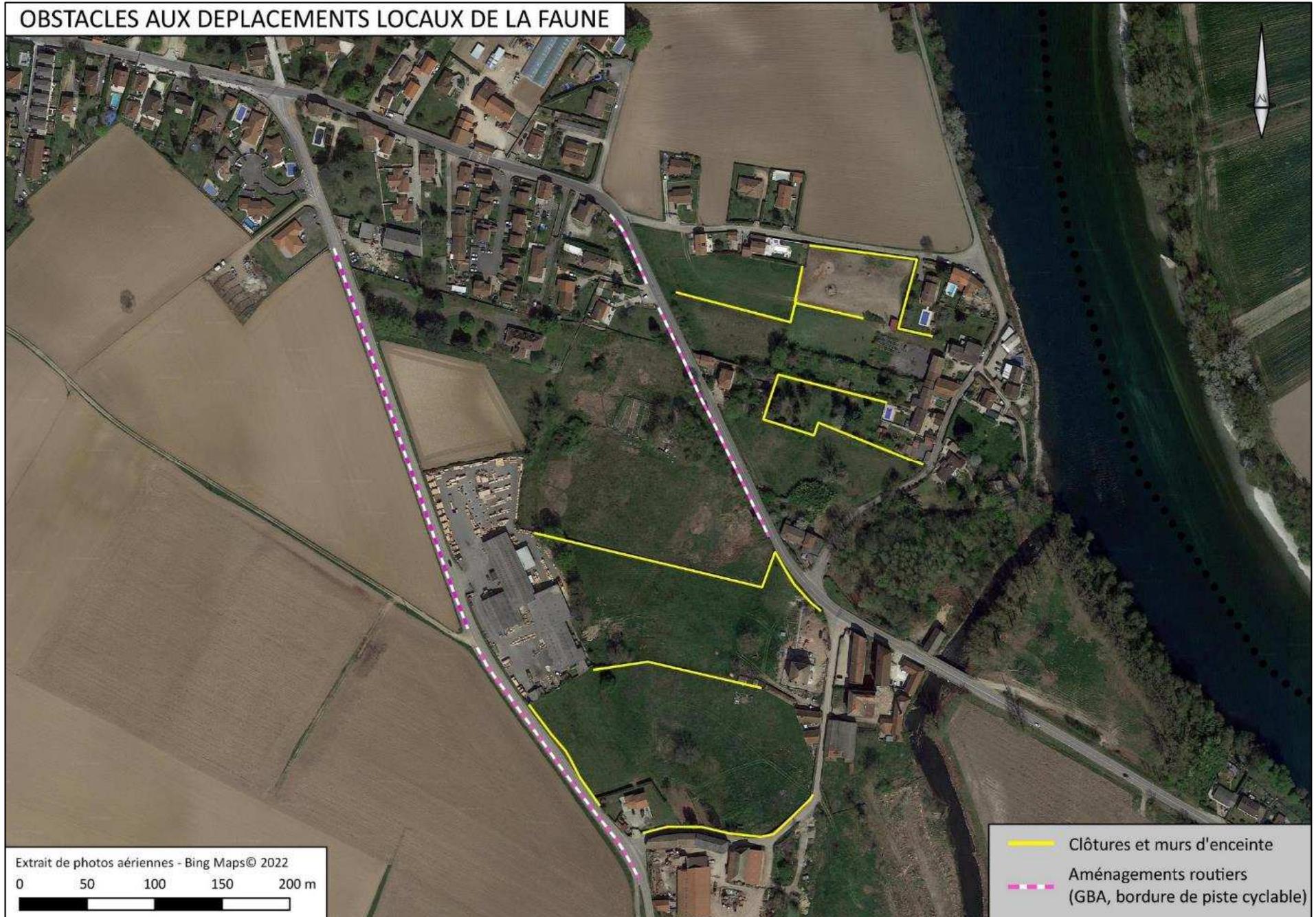
Atlas environnemental du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné





Fonctionnalités des milieux naturels (corridors)

OBSTACLES AUX DEPLACEMENTS LOCAUX DE LA FAUNE





Fonctionnalités des milieux naturels (corridors)

↳ Exemple d'impact des aménagements sur les fonctionnalités locales



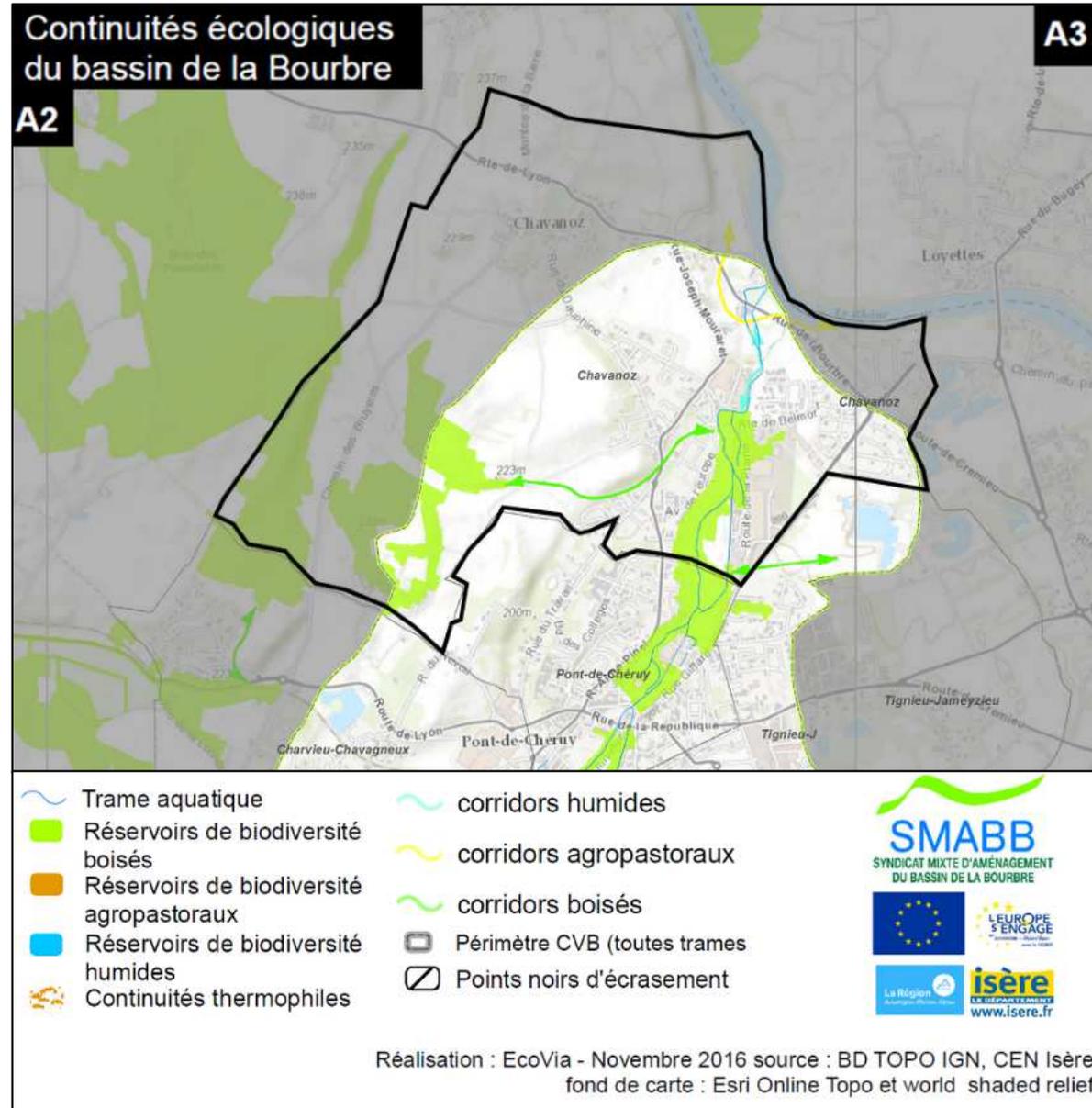
Bordure de la piste cyclable créant un obstacle pour la petite faune



« Trouée » de la bordure favorable aux fonctionnalités



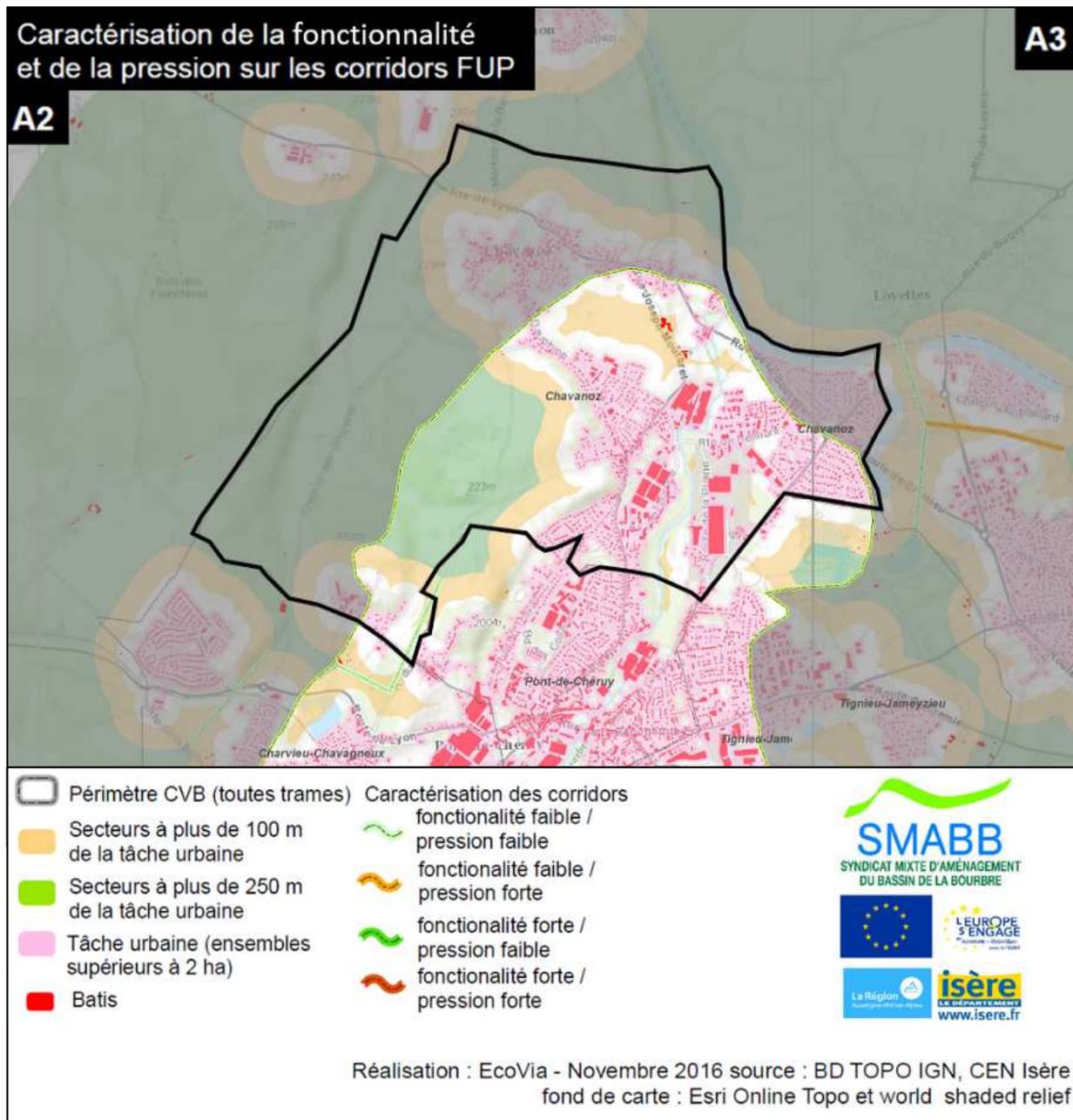
Atlas cartographique des continuités écologiques sur le bassin versant de la Bourbre





Atlas cartographique des résultats de la méthode FUP sur le bassin versant de la Bourbre

FUP : Fragmentation urbaine et perturbations





Fonctionnalités des milieux naturels (corridors)

↳ Extension linéaire de l'urbanisation



Perception de la linéarisation de l'urbanisation entre Belmont et le bourg depuis la rue Joseph Mouraret



Développement linéaire du hameau de la Lampe depuis le chemin du cimetière

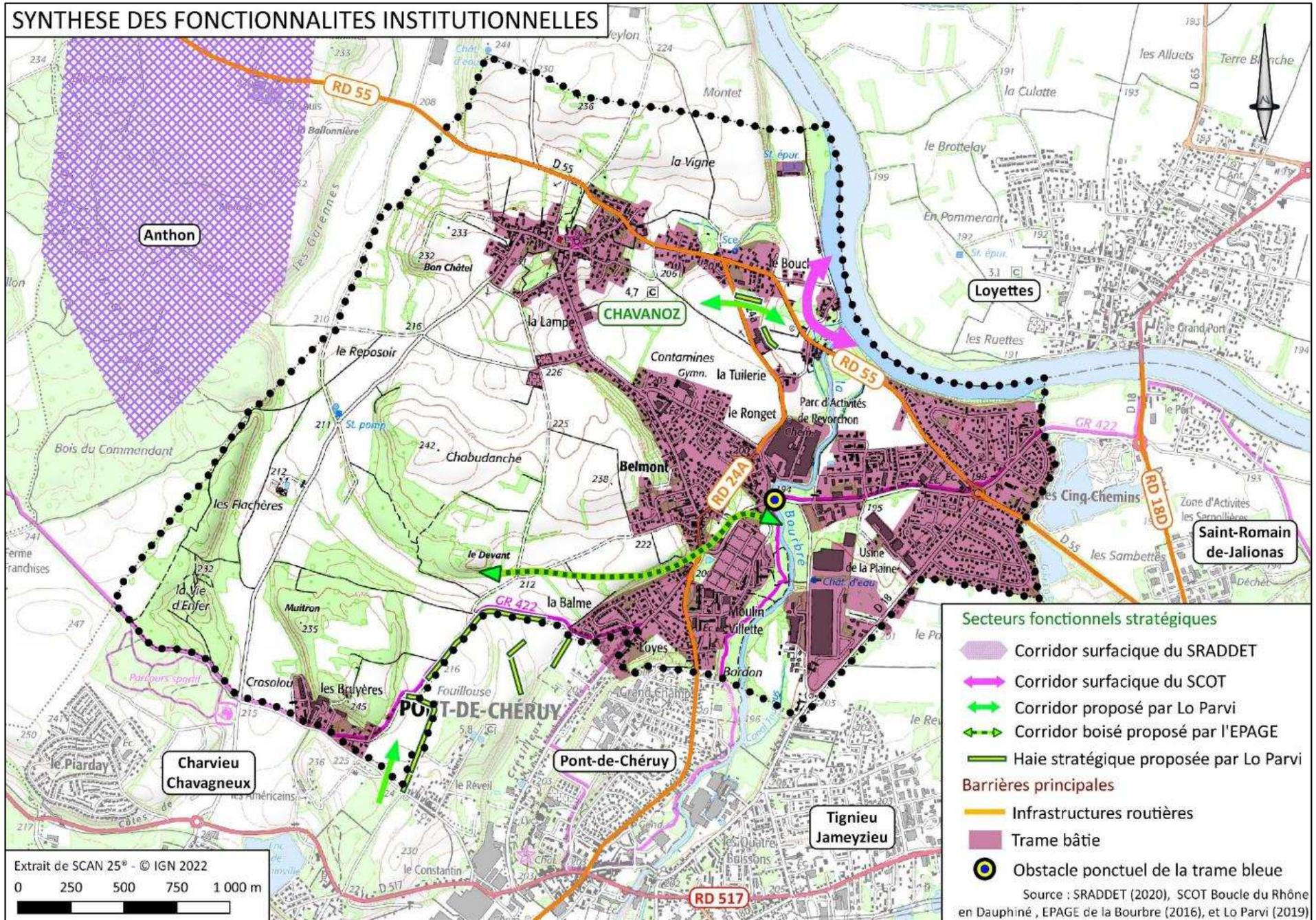
↳ Coupure verte « paysagère » au Nord-Est du territoire



Perception de la coupure verte paysagère au Bouchet

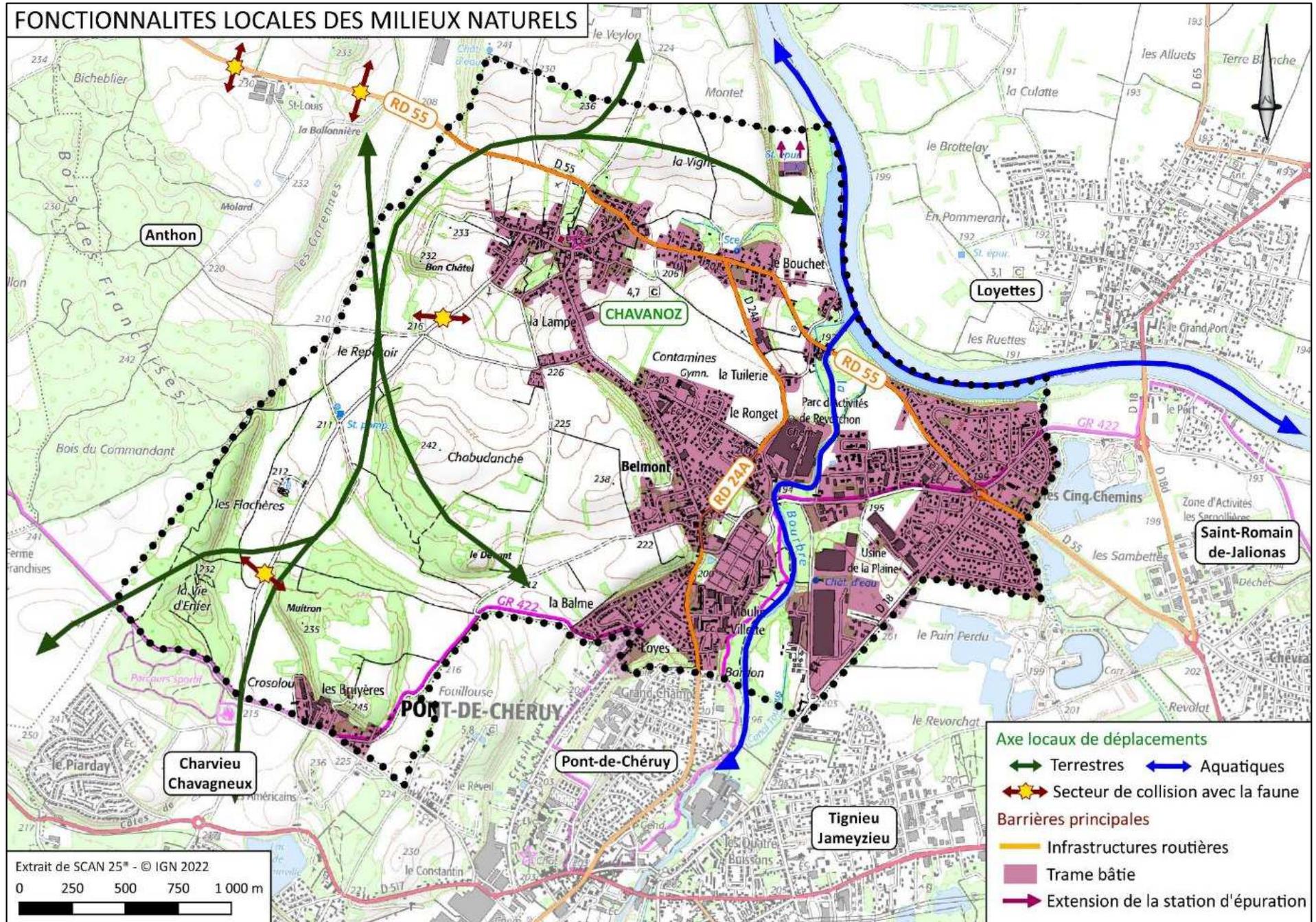


Fonctionnalités des milieux naturels (corridors)





Fonctionnalités des milieux naturels (corridors)





Fonctionnalités des milieux naturels (corridors)

- ↪ Article L214-17 du Code de l'Environnement réglementant les cours d'eau soumis aux "obligations relatives aux ouvrages" en faveur du maintien ou du rétablissement des continuités écologiques.
- ↪ **La Bourbre de l'Hien au Rhône** est classée en **liste 2** : tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de 5 ans après la publication de la liste selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

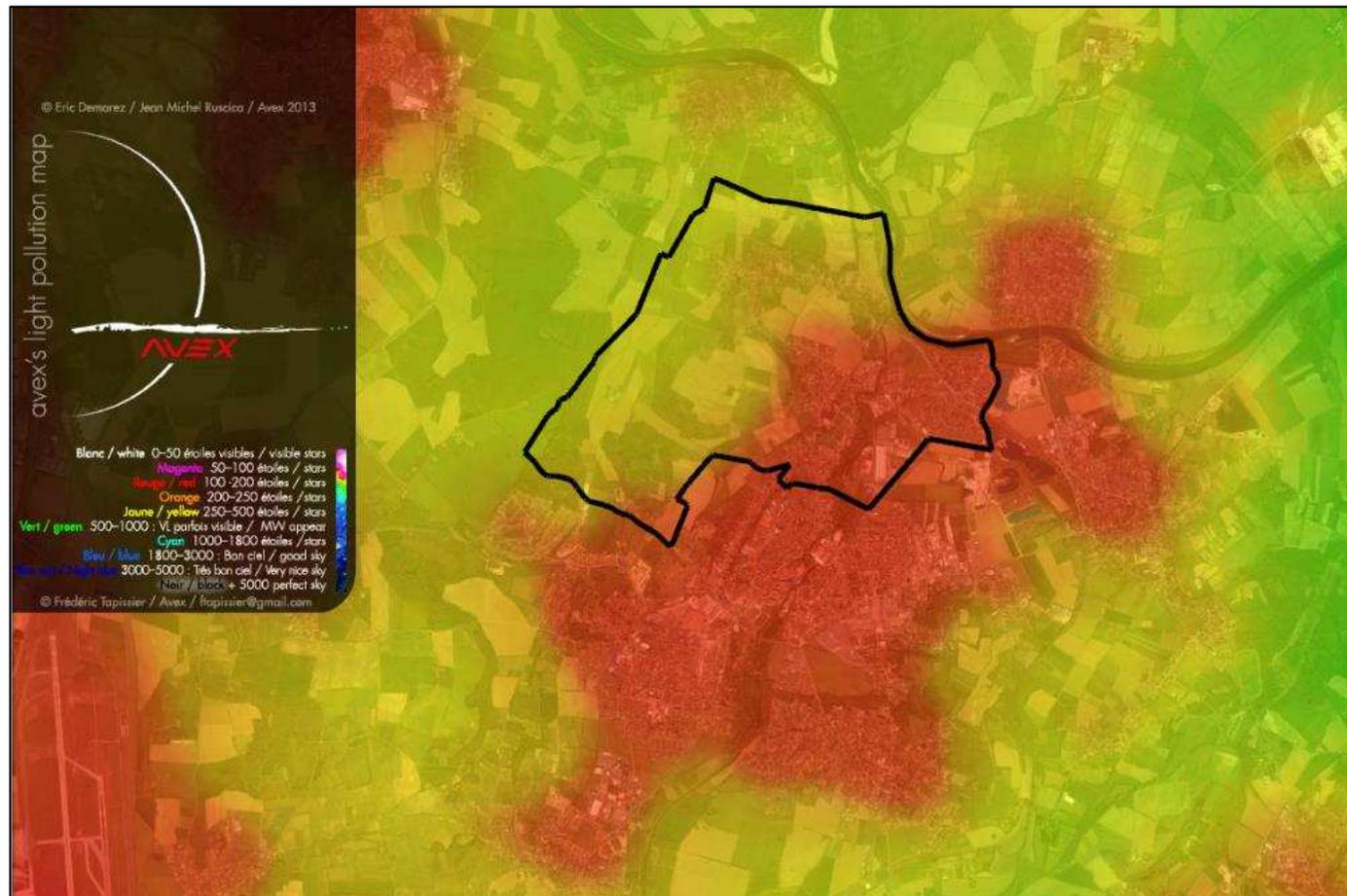


La Bourbre au pont d'Asnières



Trame noire

- ↪ La **pollution lumineuse est très marquée** au sein des secteurs urbanisés de Chavanoz au Sud-Est (100 à 200 étoiles visibles la nuit) et plus généralement sur toute l'unité urbaine. Les espaces agricoles situés au Nord et à l'Ouest émettent une luminosité plus faible (250 à 500 étoiles visibles).
- ↪ Enjeux majeurs de trame noire sur le territoire communal : rationalisation de l'éclairage public.





Gestion des déchets

- ↳ La collecte des déchets sur le territoire de Chavanoz est assurée par la communauté de communes LYSED tous les mardis matins.
 - ↳ Le traitement de ces déchets est ensuite assuré par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Isère (SITOM Nord Isère) dont l'usine d'incinération est située à Bourgoin-Jallieu.
 - ↳ La collecte des déchets recyclables sur Chavanoz s'effectue en porte à porte sur une fréquence d'une semaine sur deux, le mercredi par l'intermédiaire de poubelles jaunes pour les papiers et journaux, emballages carton, bouteilles en plastiques et emballages métalliques.
 - ↳ Collecteurs à verre répartis sur la commune.
 - ↳ La commune collecte également les encombrants une fois par an (la dernière en date : 13/11/2021).
 - ↳ Les 2 déchetteries du territoire du LYSED sont localisées sur Charvieu-Chavagneux et Villette d'Anthon.
- ↳ Enjeux : Poursuivre les actions de sensibilisation vis-à-vis de la collecte sélective afin de réduire la proportion de déchets résiduels.**



Gestion des déchets



Collecteur à verre aux Flachères



Déchets verts au sentier de la Bourbre



Encombrants le long de la Bourbre



Encombrants au Reposoir



Infrastructures et nuisances sonores

↪ **Traffics :**

- Traffics enregistrés sur Chavanoz par le département de l'Isère :
 - 13 000 véhicules/jour sur la RD 55 qui constitue l'axe stratégique de la commune et du territoire,
 - environ 4 500 véhicules jour sur la RD 18 en entrée Est de la commune.

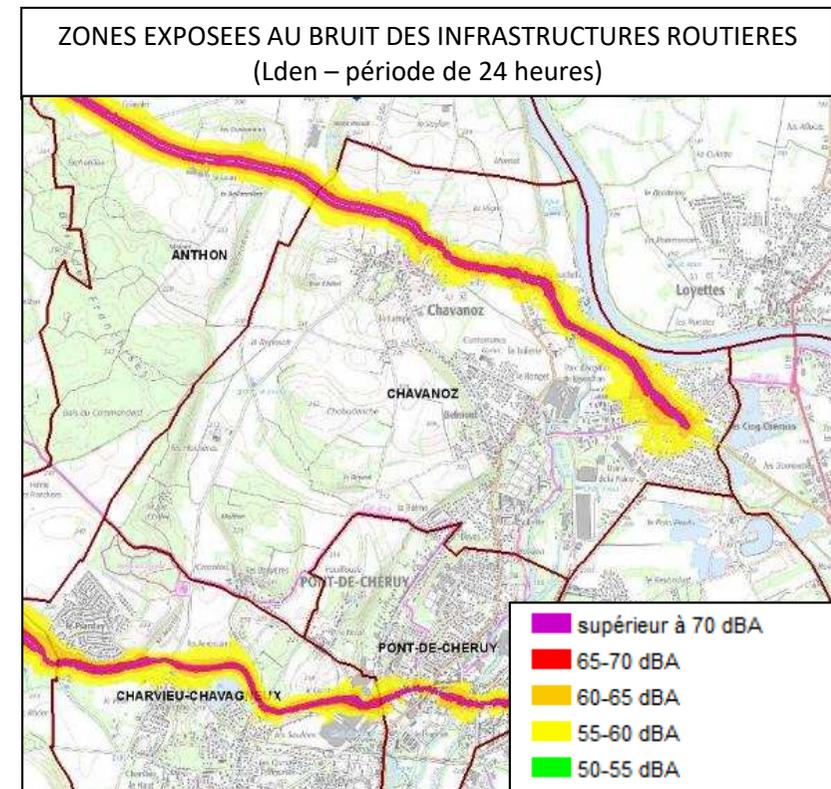
↪ **Nuisances sonores**

- Le territoire communal est également exposé aux émissions sonores de la RD 55 (catégorie 3, 4 ou 5), de la RD 18 (catégorie 3 ou 5), de la RD 24A (catégorie 4 ou catégorie 5) et de la rue du Moulinage (catégorie 5).

↪ **Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) de Lyon/Saint-Exupéry**

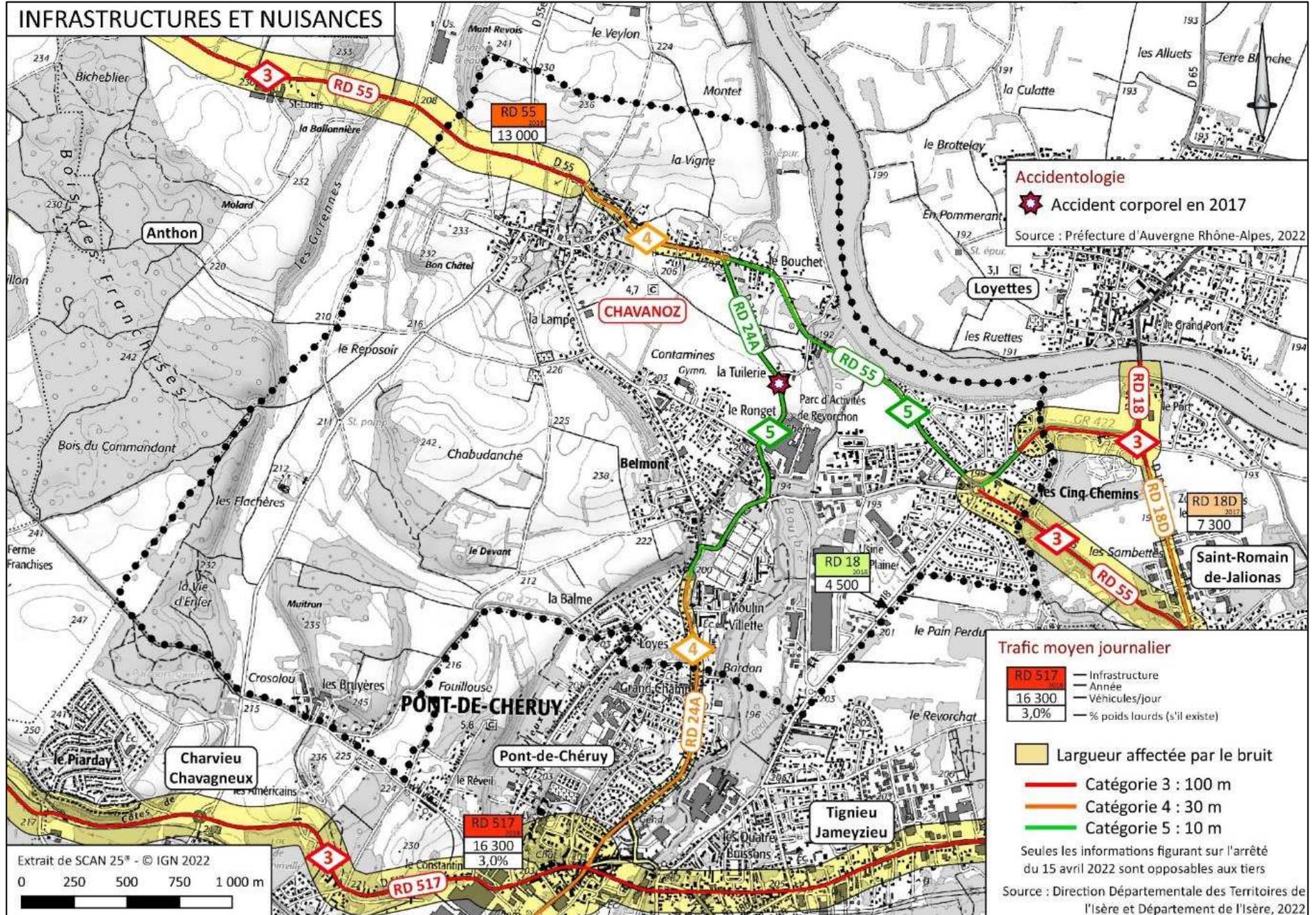
Chavanoz n'est pas couvert par les zones associées aux règles de maîtrise de l'urbanisation.

Perception depuis Chavanoz des émergences sonores liées au trafic aérien.





Infrastructures et nuisances sonores





Infrastructures et nuisances sonores



Route de Lyon (RD 55)
en entrée Ouest de la commune



Route de Lyon (RD 55)
au moulin Goy



Route de Crémieu (RD55)
en sortie Est de la commune



Route de Belmont traversant la Bourbre



Carrefour giratoire des Cinq Chemins



Route de Loyettes (RD18)



Rue de la poste (RD 24A)



Rue Joseph Mouraret (RD 24A)



Chemin des Bruyères



Risques technologiques ou industriels

↪ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- 1 établissement en **autorisation non Seveso** : ERARD SA
- 2 établissements en **enregistrement non Seveso** :
 - Chavanoz Auto-Pièces,
 - Textiles de Belmont.
- 2 établissements de **régime inconnu** :
 - Prysmian Telecom Cables et Systemes Franc,
 - Gindre Composants.



Entreprise Prysmian

↪ 17 Sites identifiés dans la Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS)

- ↪ 1 Site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL) : Société ERARD SA (fabrication d'articles métalliques divers).

↪ Registre des émissions polluantes :

- Prysmian Telecom Cables et Systemes Franc (émission de cadmium et cuivre), ERARD SA (émission de zinc), Textiles de Belmont (émission de composés organiques volatils et production de déchets dangereux).

- ↪ **Transport de matière dangereuses** : Canalisation de gaz tangente la limite Sud du territoire communal.

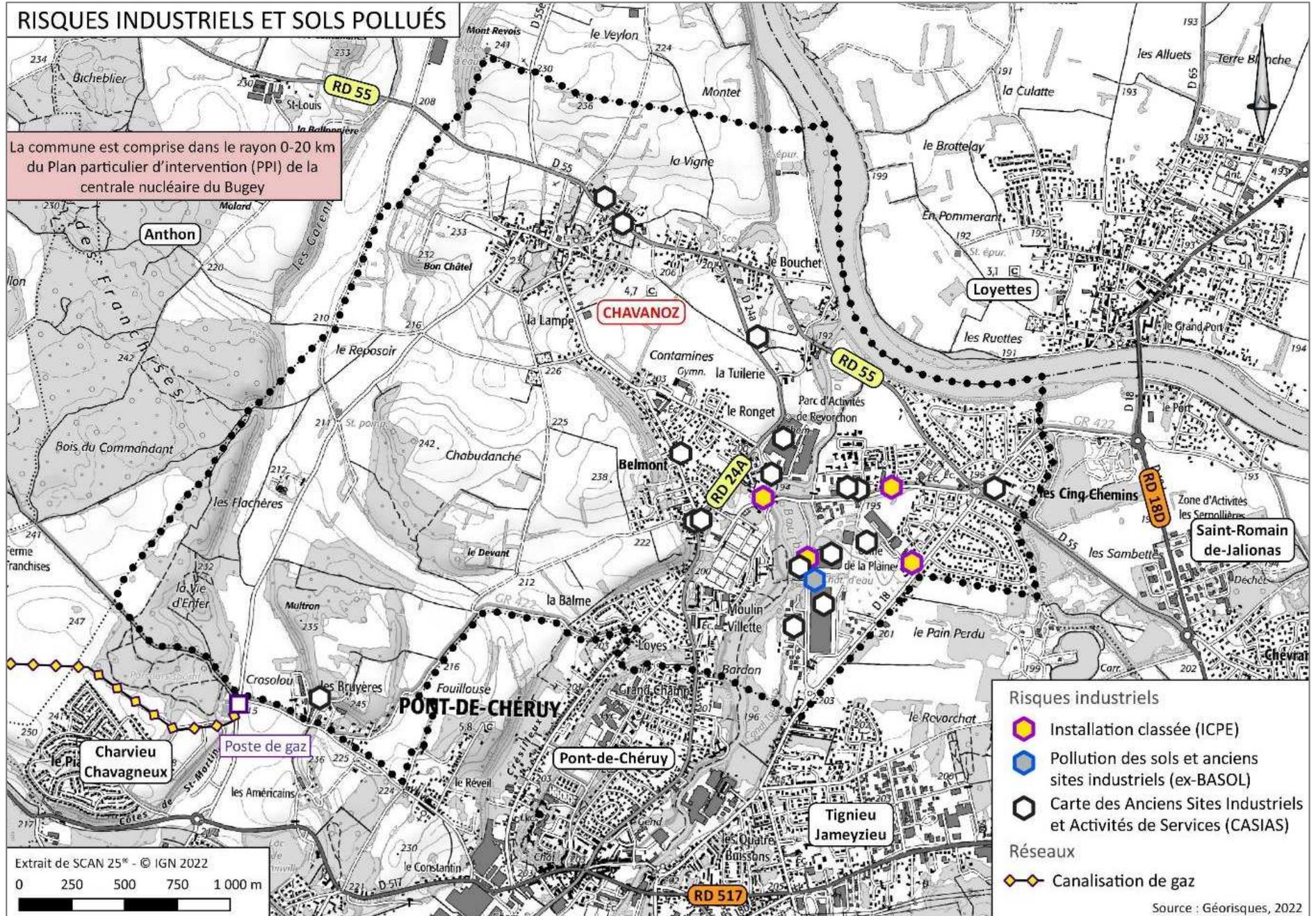
- ↪ **Risque nucléaire** : périmètre 0-20 km du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire du Bugey.



Centrale nucléaire du Bugey



Risques technologiques ou industriels





Transports collectifs

↪ Ligne ferroviaire

- Gare TGV la plus proche localisée à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry (15 km).
- Gare TER de la Valbonne (Béligneux) située à environ 15 km au Nord de Chavanoz dans le département de l'Ain et qui est desservie par la ligne TER Lyon/Ambérieu-en-Bugey.

↪ Remobilisation des emprises de l'ancien Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL) :

- Projet de remise en service d'un axe de desserte de transport en commun de Meyzieu jusqu'à Crémieu (Villemoirieu – Buisson Rond).
 - Comité de pilotage mis en place début 2020,
 - Etude de préfiguration validée d'ici fin 2022.
- Positionnement des arrêts à l'étude.
 - 1 arrêt à Pusignan et 1 à Janneyrias (anciennes gares),
 - 2 arrêts à Charvieu-Chavagnieux : **Piarday** et Centre (Tréfilerie),
 - 1 arrêt Tignieu / Pont de Chéruy : collège (ancienne gare),
 - 1 arrêt à Crémieu : maison du département (ancienne gare).



Transports collectifs

↳ Réseau TCL (SYTRAL Mobilités)

- Parking relais de Meyzieu les Panettes localisé 15 km à l'Ouest et permet de prendre la ligne de tramway T3 (Gare Part-Dieu Villette/Meyzieu les Panettes).

↳ Transport par bus et cars

- La commune est desservie par les **lignes T20 (Meyzieu/Saint-Romain-de-Jalionas)** et **T21 (Pont-de-Chéruy/Bouvesse-Quirieu)** du réseau de la région **Auvergne Rhône-Alpes**.
 - **Plusieurs arrêts** sur Chavanoz desservis par au moins de ces lignes : « La Croix », « Le Bouchet », « Les 5 chemins » et « Square Ginet ».
- Une dizaine de **lignes scolaires** (BJA07, BJA09, GEN01, NIV01, ...).



Bus scolaire vers le pont d'Asnières



Arrêt de bus aux Cinq Chemins



Déplacements actifs (ou doux) et loisirs

↪ Deux roues non motorisés :

- **Schéma des itinéraires cyclables de l'Isère lancé en 2003** : Itinéraires cyclables identifiés sur le chemin des aubépines, la RD 55 et la RD 18.
- La commune de Chavanoz est traversée par le projet de tracé de la **ViaRhôna** « *La Balme-les-Grottes à Jons* ».
- Piste cyclable aménagée le long de la rue Joseph Mouraret.



Vététiste sur le sentier Marcel Drogoz

↪ Randonnées

- Présence de plusieurs sentiers inscrits au **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) de l'Isère**.
- Territoire traversé par le sentier de **Grande Randonnée GR®422** "Sur les pas de Charles IX et Catherine de Médicis".
- Parcours de santé établit au Sud-Ouest du territoire (partagé avec la commune de Charvieu-Chavagneux).



Panneau PDIPR au cimetière

↪ Autres loisirs

- Pratique fréquente du quad et du moto cross sur les parcelles agricoles à l'Ouest.
- Club de modélisme à l'Ouest



Déplacements actifs (ou doux) et loisirs

↳ Aménagement d'une voie verte le long de la rue Joseph Mourant (RD 24A)



Fréquentation de la voie verte par les usagers



Promeneurs dans le secteur du Devant



Cycliste et piétons à Belmont



Cycliste sur le chemin des Bruyères



Déplacements actifs (ou doux) et loisirs



Balisateur du GR sur le sentier Marcel Drogoz



Sentier et panneau PDIPR en direction du Muitron



Parcours de santé au Sud-Ouest de Chavanoz (Charvieu-Chavagnieux)



Club de modélisme



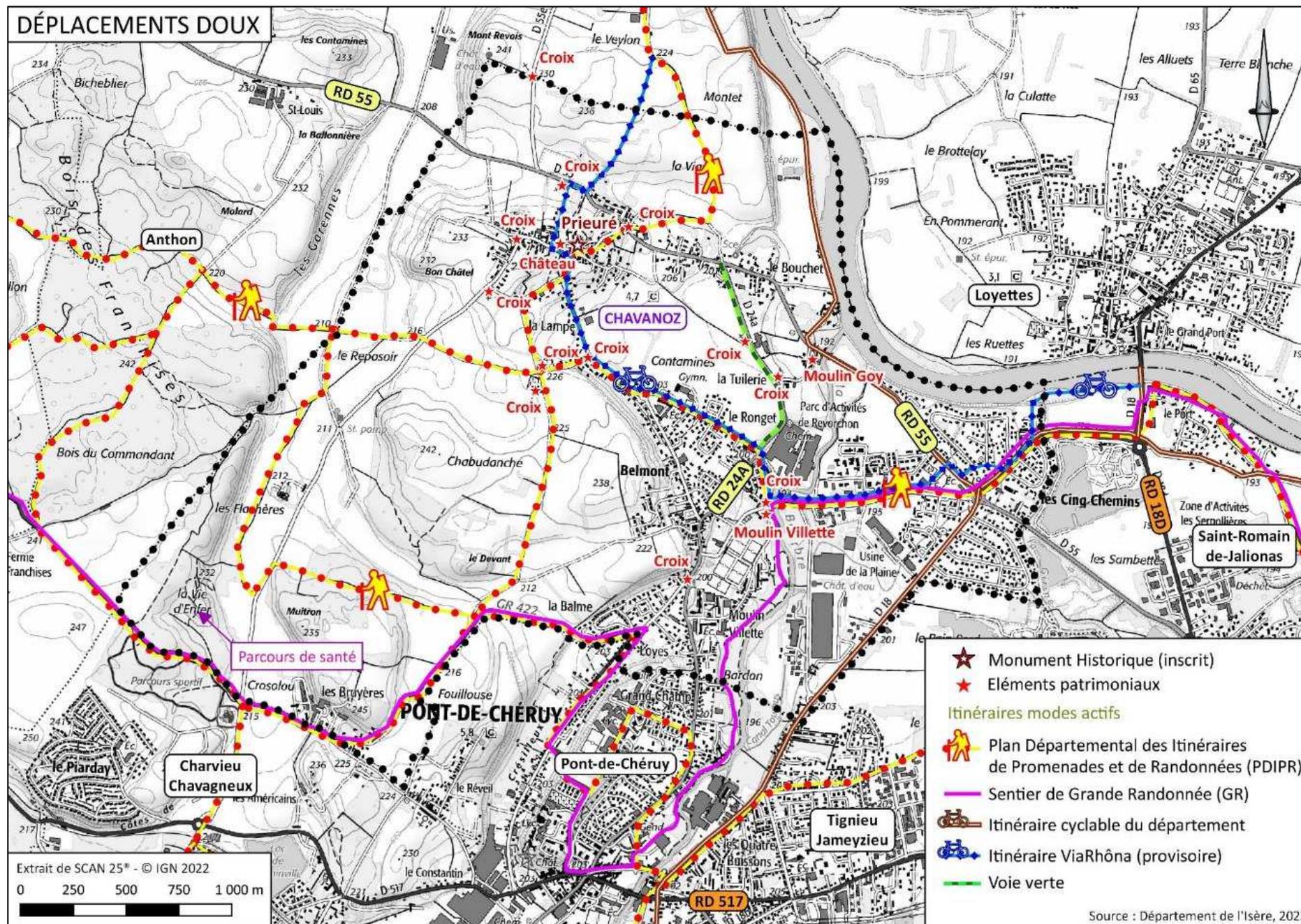
Panneau d'interdiction pour les quads et motos sur le chemin de la Massonne



Quad sur la RD 24A

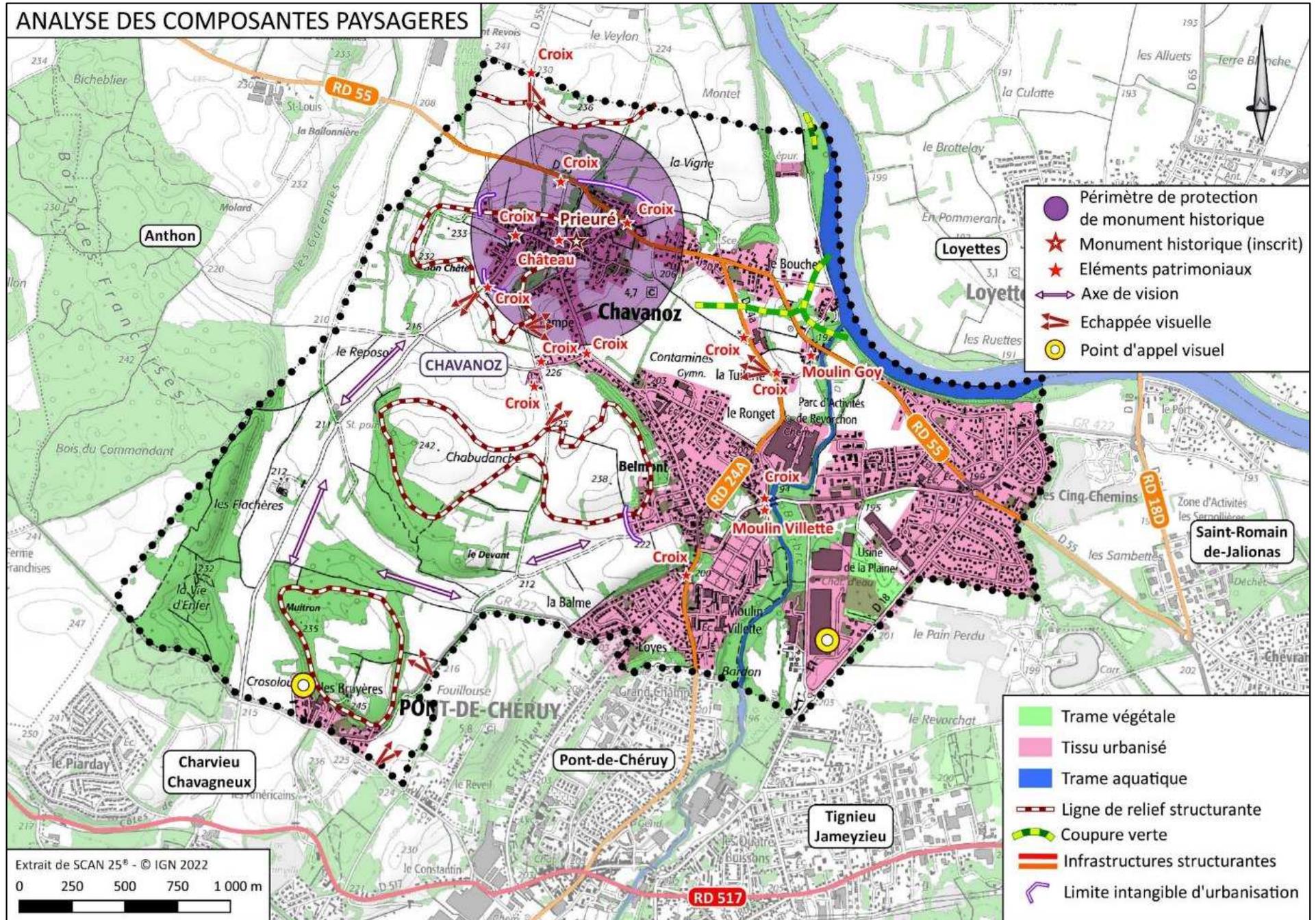


Déplacements actifs (ou doux)



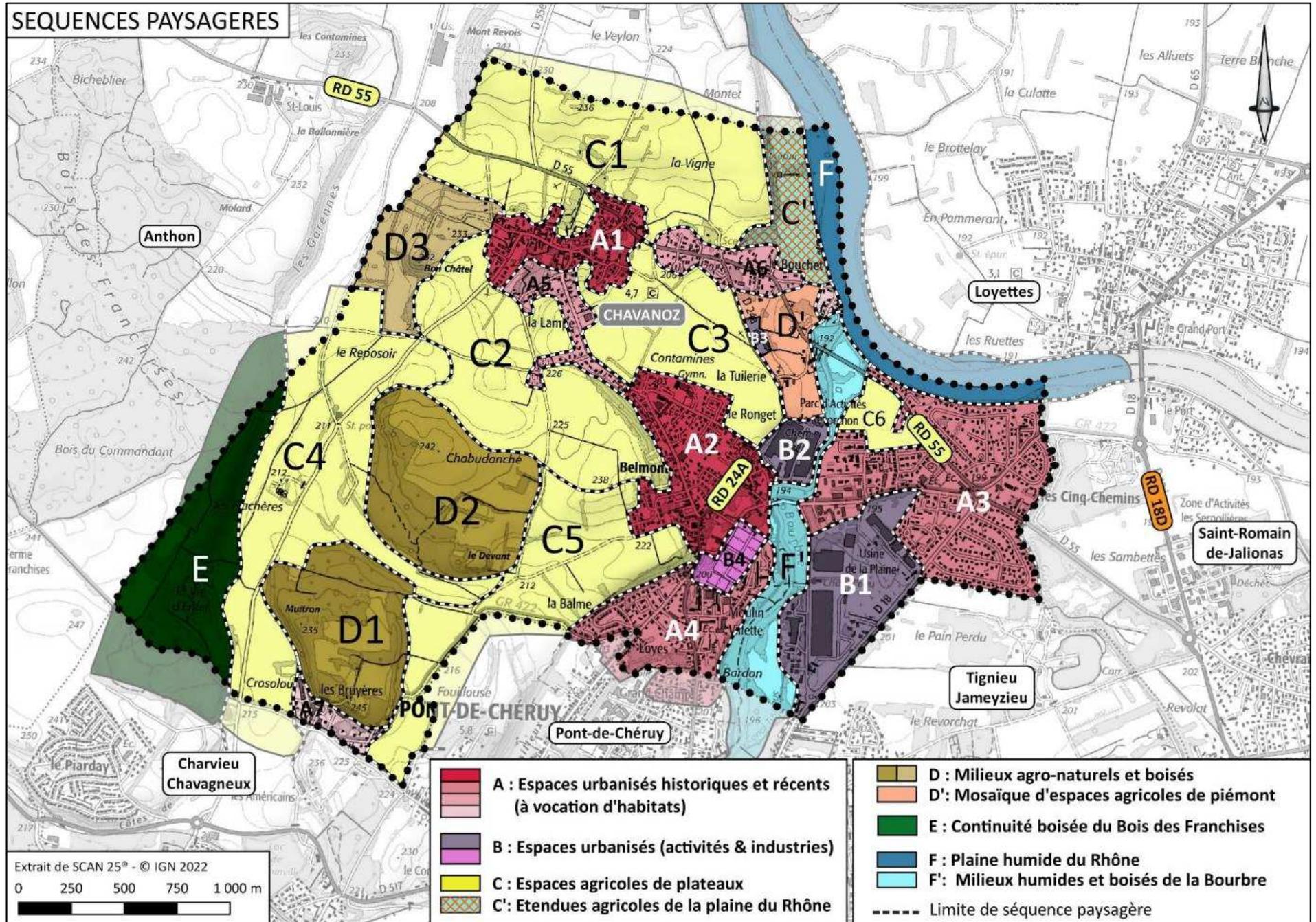


Analyse paysagère





Séquences paysagères de Chavanoz





Patrimoine de Chavanoz



Eglise de la Sainte-Vierge de Chavanoz et son prieuré inscrit au titre des monument historique



Moulin Goy



Moulin Villette



Château des Panettes



Croix des Poyets

Croix Alexis Goy



Le paysage de Chavanoz



Axe de grand développement sur les parcelles agricoles au Sud du Devant



Vision lointaine depuis le Reposoir en direction du Sud



Ambiance agricole au Nord du Bouchet



Le paysage de Chavanoz

Différentes perceptions du bourg de Chavanoz





Le paysage de Chavanoz



Perception des fronts bâtis des Cinq Chemins depuis la rue de la Bourbre (RD 55)



Vue sur le tissu urbain de Belmont et de La Lampe depuis le chemin de la Massonne



Ambiance semi-urbaine à l'Est du Bouchet



Le paysage de Chavanoz



Diversité du tissu urbain sur le territoire de Chavanoz



Séquence paysagère particulière au sein du tissu industriel de Chavanoz



Le paysage de Chavanoz



Ambiance rivulaire de bord du Rhône au Nord-Est de Chavanoz



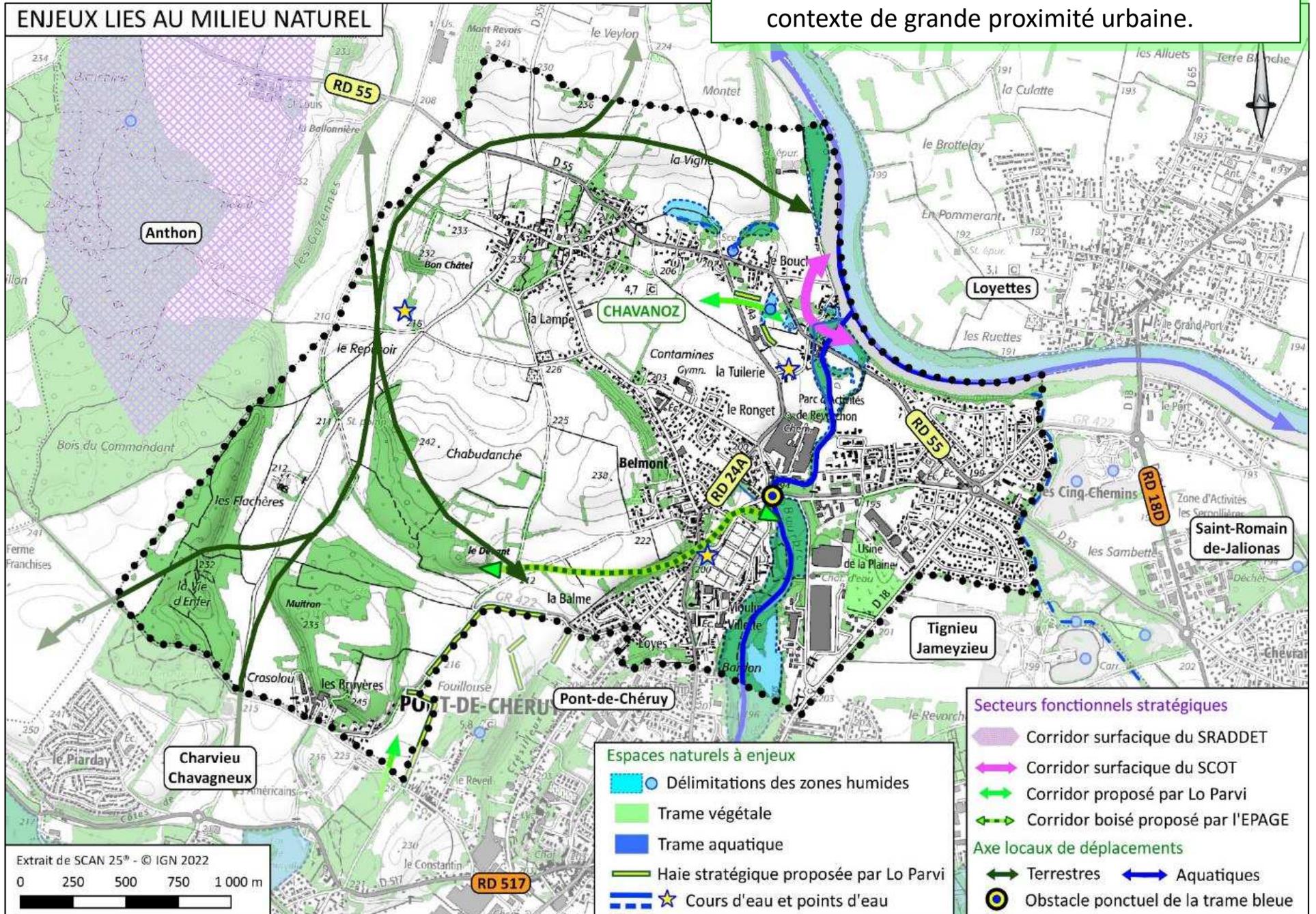
Différentes perceptions de la Bourbre au cours de sa traversée de Chavanoz



Synthèse des enjeux environnementaux

2/3

Les étendues agricoles constituent des espaces stratégiques (en termes de pérennité et de fonctionnalités naturelles) au regard du contexte de grande proximité urbaine.

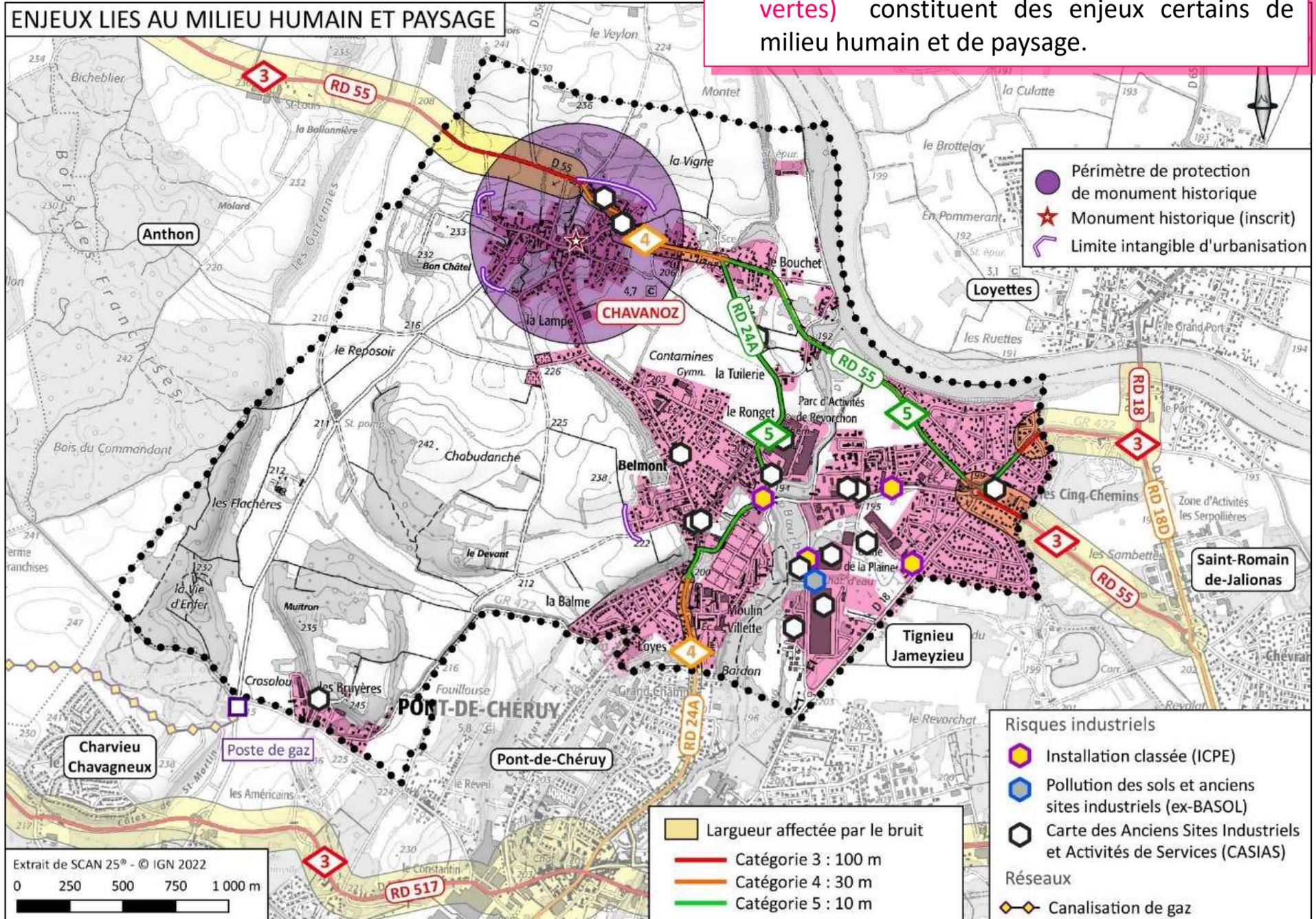




Synthèse des enjeux environnementaux

3/3

Les limites d'urbanisation et les espaces de respiration au sein du tissu urbain (coupures vertes) constituent des enjeux certains de milieu humain et de paysage.



Echanges et discussion

